



RIO+20
Conférence des
Nations Unies
sur le
développement
durable

La gouvernance du développement durable dans la Francophonie

**Sous la direction
de Claude Villeneuve**

Professeur titulaire, directeur
de la Chaire en éco-conseil,
Département des sciences fondamentales,
Université du Québec à Chicoutimi



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



UQAC

Chaire de recherche
et d'intervention en éco-conseil
Université du Québec à Chicoutimi



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF

La gouvernance
du développement
durable dans
la Francophonie

La gouvernance du développement durable dans la Francophonie



RIO+20
Conférence des
Nations Unies
sur le
développement
durable

**Sous la direction
de Claude Villeneuve**

Professeur titulaire, directeur
de la Chaire en éco-conseil,
Département des sciences fondamentales,
Université du Québec à Chicoutimi



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



UQAC

Chaire de recherche
et d'intervention en éco-conseil
Université du Québec à Chicoutimi



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF

Le présent document a été réalisé par la Chaire en éco-conseil à la demande de l'IEPF par :

David Tremblay, éco-conseiller diplômé

Hélène Côté, éco-conseillère diplômée, coordonnatrice de la recherche

Sibi Bonfils, professeur associé

Jacques Prescott, professeur associé

Claude Villeneuve, professeur titulaire, directeur de la Chaire en éco-conseil

Avec la collaboration de :

Kouraichi Said Hassani, éco-conseiller diplômé

Sylvie Paquette, étudiante en éco-conseil

Comité éditorial IEPF

Fatimata DIA Touré, directrice

Tounao KIRI, spécialiste de programme, chargé du Projet SNDD

Louis-Noël JAILL, chargé de communication, responsable du Service Information et Documentation

Jacinthe POTVIN, assistante, Service Information et Documentation

Conception graphique

N Pixel

Photographies de la couverture

Collection Assemblée nationale du Québec, Christian Chevalier, Conférence des présidents d'Assemblée parlementaire de la Francophonie, le 4 juillet 2008.

M. Yahaya Gouzaye, ONG Demi-E, atelier de formation du comité d'assainissement, Zinder, Niger, 2011

Saadou El Hadji Maman, séance de sensibilisation à la protection de l'environnement, Tabalak, Niger, 2011

Les fiches synthèse sur la gouvernance du développement durable dans les États et Gouvernements membres de la Francophonie ont été enregistrées sur un DVD annexé à cet ouvrage. Le présent ouvrage et les fiches synthèse sont téléchargeables sur les sites de la Chaire éco-conseil et de l'IEPF/OIF.

ISBN : 978-2-89481-096-5

ISBN : 978-2-89481-097-2 (version électronique)

Chaire en éco-conseil
Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec), G7H 2B1, Canada
Téléphone : +1-418-545-5011 *2468
Télécopie : +1-418-615-1203
ecoconseil@uqac.ca
<http://synapse.uqac.ca>
<http://ecoconseil.uqac.ca>

© Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie (IEPF)
56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
Québec G1K 4A1 Canada
Téléphone : 418 692-5727
Télécopie : 418 692-5644
Télécopie : 418 692-5644
iepf@francophonie.org
www.iepf.org
www.francophonie.org
www.mediterre.org/rio2012

Édité avec le soutien financier du ministère
des Relations internationales du Québec

**Relations
internationales**

Québec 

Mot de la Directrice de l'IEPF

LE CADRE INSTITUTIONNEL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE est l'un des principaux thèmes à l'agenda de la Conférence Mondiale sur le Développement Durable 2012 (Rio+20) qui se tient à Rio de Janeiro en juin 2012. À travers ce thème, c'est de la gouvernance du développement durable, tant au niveau mondial que local, que traitera la Conférence Rio+20.

Comme contribution à ce thème qui fait débat étant donné l'importance de la gouvernance dans la construction du développement durable, l'IEPF a réalisé, courant 2010, une *Évaluation Participative des Cadres Institutionnels pour une Gouvernance optimale du Développement Durable dans l'espace francophone*¹. Cette étude a permis de faire un état des lieux de la gouvernance du développement durable dans les États et Gouvernements membres dans le but de dégager, sur cette base, des orientations pratiques et une stratégie opérationnelle pour une Gouvernance optimale du développement durable dans ces États et Gouvernements.

Dans la présente étude, intitulée « *Gouvernance du développement durable dans les États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie* », l'OIF dresse, dans la même perspective, celle d'apporter une contribution utile au débat sur le cadre institutionnel du développement durable, un portrait motivé de la gouvernance du développement durable dans chacun de ses États et Gouvernements membres. L'ambition est complémentaire de la première. Elle est de doter ces États et Gouvernements d'un outil pour le suivi de leurs propres pratiques en matière de gouvernance du développement durable au cours des prochaines décennies. Elle est aussi de permettre à l'OIF de se fixer des objectifs et de prioriser ses interventions dans ce domaine sur ces décennies.

1. Unisféra pour l'IEPF, 2010. *Évaluation participative des cadres institutionnels pour une gouvernance optimale du développement durable dans l'espace francophone* (<http://www.iepf.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=402>)

Le contenu de l'ouvrage, un ensemble de fiches techniques et d'indicateurs, permet, sans difficultés particulières, de réaliser cette ambition.

- Les indicateurs, choisis pour leur pertinence en matière de développement durable et pour leur disponibilité car compilés par des tierces parties sur une base régulière, fournissent des éléments de comparaison permettant aux pays d'évaluer leurs propres progrès et de se situer par rapport aux autres, tant dans le contexte francophone, régional, que mondial.
- Les fiches ont été construites autour de rubriques faciles à renseigner au niveau des pays. Ces rubriques ont été sélectionnées dans l'esprit des conditions gagnantes pour le développement durable définies par Francesco Di Castri², comme la diversité des outils et des moyens de mise en œuvre de la démarche de développement durable. Il s'agit donc d'un outil qui permet de se donner une image de départ et de travailler ensuite, ensemble, à la faire évoluer vers ce que nous souhaitons qu'elle devienne. En ce sens, cet outil devrait nous être utile au cours des prochaines décennies.

Une analyse motivée des résultats obtenus complète avantageusement ce portrait. Elle a permis de ressortir les faits marquants et les tendances lourdes à partir desquels ont été proposées des recommandations destinées à améliorer les pratiques dans une perspective visant la réalisation d'un développement durable. Il s'agit donc d'un outil qui permet de se donner une image de départ et de travailler ensuite, ensemble, à la faire évoluer vers ce que nous souhaitons qu'elle devienne. En ce sens, cet outil devrait nous être utile au cours des prochaines décennies.

Tout ce travail a été réalisé, une fois encore, avec le concours des points focaux «développement durable» des pays qui ont effectué un travail remarquable de validation sur lequel repose la crédibilité de l'information utilisée dans ce cadre. Que tous trouvent ici l'expression de ma gratitude.

J'adresse mes remerciements appuyés, aux noms des autorités de l'OIF, l'équipe de la Chaire en éco-conseil de l'Université de Québec à Chicoutimi (UQAC) et au professeur Claude Villeneuve qui a dirigé ce travail de main de maître.

J'associe à ces remerciements les gouvernements du Canada, du Québec, de la Fédération Wallonie Bruxelles, de Monaco... dont le concours financier a efficacement contribué à la préparation de l'OIF pour la conférence de RIO+20

À tous je souhaite une bonne lecture.

Fatimata Dia Touré
Directrice de l'IEPF

2. Di Castri, F., 2002. Les conditions gagnantes du développement durable, Actes du colloque de Dakar, Francophonie et développement durable, quels enjeux, quelles priorités, IEPPF

Table des matières

Liste des acronymes	XIV
Sommaire	1
Introduction	7
Contexte	7
Objectifs de l'étude	9
Contenu	9
Consistance et portée	11
Apports spécifiques de l'étude	12
Structure du rapport	13
Chapitre 1	
Fondements de l'étude	15
Développement durable	15
La gouvernance du développement durable	17
Les indicateurs du développement durable	18
Portée et limites de l'étude	19
Hypothèses	20
Chapitre 2	
Méthode	21
Choix et description des indicateurs	21
Élaboration et rédaction de la fiche de renseignement	26
Analyse des indicateurs et du contenu des fiches	28
Chapitre 3	
Résultats	29
Portrait de l'état du développement durable dans la Francophonie à travers les indicateurs de développement durable sélectionnés	29
Indicateur 1 - Indice de développement humain (IDH)	29
Indicateur 2 - Indice de processus démocratique (IPD)	33
Indicateur 3 - PIB par habitant	35
Indicateur 4 - L'empreinte écologique	37
Indicateur 5 - Émissions de gaz à effet de serre par habitant	40
Indicateur 6 - Coefficient de Gini	41
Indicateur 7 - Pourcentage d'aires protégées	43
Indicateur 8 - Taux d'accroissement démographique	45

Portrait de la Francophonie à travers le croisement de certains indicateurs de développement durable sélectionnés	48
Croisement de l'IDH et de l'empreinte écologique	48
Croisement de l'IDH et du taux d'accroissement démographique	49
Croisement entre l'IDH le coefficient de Gini	49
Croisement entre le PIB par habitant et les émissions de gaz à effet de serre	50
La gouvernance du développement durable dans les États et Gouvernements membres de la Francophonie	51
1. Cadre institutionnel national	52
2. Coordination stratégique.....	62
3. Interactions avec les paliers infra et supra nationaux	66
4. Prise en compte des parties prenantes.....	69
5. Suivi et évaluation continue.....	71
6. Renforcement des capacités des autorités et des parties prenantes	74
Recommandations	75
Conclusion	79
Références	85

Liste des tableaux

Tableau 1	Indicateur de développement humain 2005 et 2011	30
Tableau 2	Représentation des États membres de la Francophonie aux deux extrémités du classement de l'IDH	33
Tableau 3	Indice de processus démocratique	34
Tableau 4	Produit intérieur brut par habitant	36
Tableau 5	Empreinte écologique par habitant pour les États membres de la Francophonie	38
Tableau 6	Émissions de Gaz à effet de serre par habitant	40
Tableau 7	Coefficient de Gini	42
Tableau 8	Pourcentage des aires protégées	44
Tableau 9	Taux d'accroissement démographique	46

Liste des figures

Figure 1	Distribution des États membres de la Francophonie en fonction de l'indice de développement humain en 2005 et 2011	32
Figure 2	Distribution des États membres de la Francophonie en fonction de l'indice de processus démocratique	35
Figure 3	Distribution des États membres de la Francophonie en fonction du produit intérieur brut par habitant en dollars US	37
Figure 4	Distribution des États membres de la Francophonie en fonction de leur empreinte écologique	39
Figure 5	Distribution des États membres de la Francophonie en fonction du pourcentage des aires protégées	45
Figure 6	Distribution des États membres de la Francophonie en fonction du taux de croissance démographique	47
Figure 7	Relation entre IDH et empreinte écologique	48
Figure 8	Relation entre IDH et taux d'accroissement démographique	49
Figure 9	Relation entre l'IDH et le coefficient de Gini	50
Figure 10	Relation entre le PIB/habitant et les émissions de gaz à effet de serre	51
Figure 11	Proportion des États et Gouvernements faisant état d'une vision à long terme	53
Figure 12	Encadrement juridique du développement durable	56
Figure 13	Stratégies nationales de développement durable	57
Figure 14	Type de planification sectorielle	59
Figure 15	Contributions ministérielles à la démarche de développement durable	61
Figure 16	Niveau d'appropriation de la démarche de développement durable	63

Annexe sur Cédérom

Fiches synthèse sur la gouvernance du développement durable dans les États et Gouvernements membres de la Francophonie

Liste des acronymes

AFTA	Asian Free Trade Area
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDD	Commission sur le Développement durable
CNUDD	Conférence des Nations Unies sur le Développement durable
COMESA	Marché commun d'Afrique Orientale et Australe
DD	Développement durable
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IDH	Indice de développement humain
IEPF	Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IPD	Indice de processus démocratique
MARP	Mécanisme Africain de Revue par les Pairs
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement Économiques
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PIB	Produit intérieur brut
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SDD	Stratégie pour le développement durable
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNDESA	United Nations Department of Economic and Social Affairs / Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
UNECA	United Nations Economic Commission for Africa / Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization / Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Sommaire

Dans la perspective de la conférence des Nations Unies sur le développement durable qui aura lieu en juin 2012 à Rio de Janeiro au Brésil (Rio+20), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a voulu se doter d'un outil pour qualifier la gouvernance du développement durable (DD) dans chacun de ses États membres. L'OIF a demandé à la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi d'élaborer cet outil en réalisant la présente étude.

L'étude identifie des indicateurs du DD, présente des composantes de la démarche de mise en œuvre et une analyse des tendances qu'on peut déceler quant à l'état de la gouvernance du DD des États et Gouvernements membres de la Francophonie. La méthodologie a consisté à choisir et documenter un nombre restreint d'indicateurs compilés par des tierces parties sur une base régulière pour donner une image de la performance des États sur certains paramètres associés aux composantes du DD. Il a également fallu concevoir une fiche pour prendre en compte les éléments clés de la gouvernance du DD, recenser l'information disponible sur les différents États membres et valider les fiches rédigées auprès des autorités nationales avant d'en faire l'analyse. Le travail a été effectué de mai 2011 à avril 2012.

Les 56 États membres de l'OIF ont fait l'objet d'une fiche technique dressant le profil actuel de la gouvernance du développement. Il importe de préciser que ces fiches descriptives ne portent pas sur l'état du DD des États visés, mais bien sur des paramètres objectifs permettant d'apprécier le mode de gouvernance du DD mis en place par ces États. Le but n'est pas de prôner la conformité à un modèle de gouvernance unique, chaque État ayant à composer avec sa réalité propre, mais de doter les États membres d'un outil pour le suivi de leurs propres pratiques en matière de gouvernance du DD au cours des prochaines décennies. Il s'agit aussi de permettre à l'OIF de se fixer des objectifs et de prioriser ses interventions.

Les Indicateurs retenus sont au nombre de huit :

- Indice de développement humain (IDH);
- Indice de processus démocratique (IPD);
- PIB/habitant;
- Empreinte écologique;
- Émissions de GES/habitant;
- Coefficient de Gini;
- Pourcentage des aires protégées;
- Taux d'accroissement démographique.

L'analyse et le croisement de certains de ces indicateurs montrent que la Francophonie regroupe un large éventail d'États qui se situent tout au long du continuum de chacun des indicateurs retenus. Plusieurs membres de la Francophonie figurent au bas du classement pour plusieurs indicateurs et aucun ne se situe dans la zone d'intersection de l'empreinte écologique et de l'IDH qui caractérise le développement durable selon Boutaud (2002)¹ (IDH supérieur à 0,800 et empreinte écologique inférieure à 1,7 ha/hab.). Il y a donc des progrès à accomplir pour chacun, selon sa situation propre. La priorité devrait cependant être accordée aux pays qui se classent le moins bien en matière d'IDH.

Les fiches des États ont été construites pour regrouper l'information utile selon six rubriques et vingt-neuf sous-rubriques basées sur le cadre d'évaluation de l'état de la gouvernance du DD, recommandé par l'ONU, l'OIF et l'OCDE. Les six rubriques sont :

1. Cadre institutionnel national;
2. Coordination stratégique;
3. Interactions entre les paliers infra et supra nationaux;
4. Prise en compte des parties prenantes;
5. Suivi et évaluation continue;
6. Renforcement des capacités des autorités et des parties prenantes.

Le choix des sous-rubriques s'est fait dans l'esprit des conditions gagnantes du développement durable définies par Di Castri². Ces dernières s'expriment par la diversification des outils et des moyens de mise en œuvre

1. Boutaud A., 2002. « Le développement durable : quelques vérités embarrassantes », *Economie & Humanisme*, n° 363, pp. 4-6.

2. Di Castri, F., 2002. Les conditions gagnantes du développement durable, Actes du colloque de Dakar, Francophonie et développement durable, quels enjeux, quelles priorités ? IEPF.

de la démarche de développement durable, la connectivité qui s'illustre par les liens fonctionnels aux niveaux institutionnel et systémique et l'autonomisation se traduisant par le renforcement des capacités à tous les niveaux.

L'analyse des fiches révèle que :

- Les États membres de la Francophonie abordent le DD de différentes façons : certains l'ont inscrit dans la loi ou l'ont intégré à leur Constitution, certains ont des stratégies formelles telles qu'une stratégie nationale de développement durable (SNDD), d'autres ont des stratégies sectorielles comme les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP). Les gestionnaires ont donc à leur disposition une panoplie d'outils potentiels plus ou moins adaptés ou appropriés.
- Dans bien des pays, la démarche est formellement appuyée par les plus hautes autorités de l'État, une approche qui favorise l'engagement à long terme de toutes les couches de la société et de tous les ministères.
- Parmi les approches documentées, l'intégration des principes de DD dans la Constitution ou dans la législation nationale semble une voie qui favorise l'implication du gouvernement et de la population à travers toutes les parties prenantes.
- Même si l'on constate un effort d'intégration des différentes dimensions du DD dans la stratégie d'implantation, la coordination de la démarche de DD est assez souvent confiée au ministre responsable de l'environnement, ce qui reflète que le DD est encore trop souvent perçu comme une écologisation des pratiques administratives plutôt qu'une prise en compte effective des dimensions sociale, économique, environnementale, éthique et culturelle du DD dans la prise de décision. Dans la majeure partie des États et Gouvernements membres, la dimension culturelle ne figure pas dans la définition du DD.
- Un manque d'arrimage est constaté entre la planification stratégique du DD et le processus de planification budgétaire national. Certains États ont des budgets spécifiques consacrés au DD, mais d'autres ont choisi plutôt de financer la démarche à travers le budget national habituel, ce qui semble une voie d'avenir.
- Le financement des stratégies de DD de la majorité des pays en développement dépend pour une bonne part de l'aide internationale. Celle-ci devrait être assujettie aux objectifs nationaux de DD, ce qui est loin d'être le cas des pratiques actuelles des bailleurs de fonds. La synergie intersectorielle est autant nécessaire à l'échelle des conventions internationales qu'au niveau national où elle a besoin d'être renforcée.

De ces constats découlent les recommandations suivantes :

1. La démarche de DD doit être soutenue par les plus hautes autorités de l'État. Celles-ci ont le pouvoir de favoriser l'engagement à long terme de toutes les parties prenantes, de procéder au besoin à des arbitrages entre les ministères à vocation sectorielle et les acteurs économiques, politiques et sociaux, et de s'assurer que les impératifs du DD soient pleinement respectés.
2. Les Gouvernements doivent se donner un mandat formel de mettre en œuvre la démarche nationale de DD à la lumière de ses principes. Ces principes doivent être inscrits dans les textes fondamentaux régissant le fonctionnement de l'État et de ses institutions.
3. La coordination de la démarche de DD doit être assurée dans les conditions qui lèvent tout équivoque quant au risque de confusion avec l'écologisation des pratiques administratives. Elle doit en particulier prendre en compte les principes du DD en intégrant les dimensions sociale, culturelle, éthique, économique et environnementale dans la conception et la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets de développement.
4. Les États devraient se doter d'une véritable Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Cette dernière doit orienter le budget et les dépenses nationales et constituer la base du processus national de planification stratégique et de planification budgétaire.
5. L'aide internationale doit être arrimée aux principes et objectifs nationaux de DD et coordonnée dans le respect des nécessaires synergies entre les différents mécanismes de planification stratégique nationale.
6. Une portion du financement international lié aux projets et stratégies sectoriels devrait être dédiée à l'intégration de ces projets et stratégies à la SNDD.
7. Les États doivent impliquer l'ensemble des parties prenantes et des intervenants de la société civile dans la démarche nationale de DD.
8. Les États devraient prévoir dans leur SNDD des objectifs et des actions favorisant le développement des capacités nationales en matière de planification et gestion du DD.
9. Les efforts faits ces dernières années en matière de veille stratégique, d'échanges de bonnes pratiques, de développement de l'expertise et d'outils pour un développement durable, gagneraient à être poursuivis.
10. Des objectifs et des cibles de progrès en développement durable incluant l'aspect de la gouvernance du développement durable devraient être fixés pour l'espace Francophone.

Il ressort de cette analyse que les États membres de l'OIF, collectivement, se sont engagés dans une démarche de DD et qu'ils peuvent évoluer en continuant les échanges entre eux sur ce sujet. L'OIF a un rôle fondamental à jouer pour favoriser la poursuite de ce dialogue entre ses États et Gouvernements membres et le reste de la communauté internationale. Comme le soulignent Swanson et Pinter (2006)³, les processus de mise en œuvre du DD impliquent que l'on passe des concepts à la pratique. Cela suppose des processus complexes, des efforts systématiques, une vision à long terme et des actions impliquant de multiples acteurs à plusieurs niveaux. Il s'agit donc d'un processus d'apprentissage et d'amélioration continue. Le suivi qui sera donné par la Francophonie à la présente étude sera donc crucial pour favoriser l'évolution de ses États et Gouvernements membres dans cette voie.

L'étude recommande de :

- Faire valoir cet exercice auprès des États et Gouvernements membres de la Francophonie ainsi qu'auprès de la communauté internationale lors de la Conférence Rio+20 et à l'occasion des autres manifestations internationales qui suivront;
- Mettre en place un mécanisme de documentation des fiches coordonné par la Francophonie auprès de ses membres, de manière à s'assurer de saisir les changements à mesure qu'ils se produisent;
- Produire, à partir des fiches, un cahier des bonnes pratiques permettant d'inspirer les États qui veulent améliorer leur performance en termes de développement durable et de sa gouvernance;
- Engager des efforts structurés de collaboration inter-francophone en complément des actions nationales pour améliorer les performances des États, en ciblant, au premier chef, les moins avancés en termes d'IDH;
- Mettre en place, au sortir de Rio+20, un groupe de travail chargé de mettre au point, en liaison avec l'UNESCO, des indicateurs spécifiques pour cerner les efforts dans la prise en compte et le développement de la diversité culturelle dans les stratégies de développement durable;
- Défendre auprès des organismes donateurs l'idée d'arrimer toute contribution à la Stratégie nationale de développement durable;
- Poursuivre les efforts déployés lors de la dernière décennie pour doter ces pays de SNDD fonctionnelles (revue par les pairs, transformation de SRP en SNDD, etc.). Il est suggéré qu'ils portent aussi sur le développement des capacités qu'exigent les tâches complexes de conception et de mise en œuvre de SNDD répondant à tous les critères de fonctionnalité.

3. Swanson, D. & L. Pinter, 2006. *Governance Structures for National Sustainable Development Strategies. Study of Good Practice Examples*. IISD, OECD.

Introduction

Contexte

Dans sa résolution 64/236 de décembre 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris la décision d'organiser en 2012, la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable (CNUDD).

Cette Conférence se tient à Rio de Janeiro, du 20 au 22 juin 2012. Elle a pour objectif de susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès réalisés à ce jour et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable, et de traiter des défis nouveaux et émergents. Elle mettra l'accent sur deux thèmes spécifiques, *l'économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable*, et *le cadre institutionnel du développement durable*.

Comme contribution à cet important forum d'échange et de décision, en ce qui concerne tout particulièrement le second thème relatif à la dimension institutionnelle du développement durable, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a réalisé, courant 2010, une *Évaluation Participative des Cadres Institutionnels pour une Gouvernance optimale du Développement Durable dans l'espace francophone*⁴. Elle dresse ici, dans la même perspective, le profil de la gouvernance du développement dans chacun de ses États et Gouvernements membres.

Ces contributions s'inscrivent dans la tradition désormais établie d'une participation active de la Francophonie aux grands foras mondiaux sur le développement durable. Le Sommet de la Terre en 1992, à Rio, a ainsi été précédé d'un intense processus préparatoire marqué par la 1^{ère} Conférence des

4. Unisféra pour l'IEPF, 2010. *Évaluation participative des cadres institutionnels pour une gouvernance optimale du développement durable dans l'espace francophone* (<http://www.iepf.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=402>)

ministres chargés de l'environnement de la Francophonie⁵. Cette conférence, organisée à Tunis en avril 1991, aura surtout posé les bases de sa contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 21 et des concertations francophones dans le contexte des négociations mondiales qui ont précédé et suivi le Sommet de Rio. Ces concertations nourries entre délégations francophones ont permis des prises de positions réussies, notamment en faveur d'une Convention de lutte contre la désertification qui verra le jour au sortir de Rio.

Le Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg, a fait l'objet du même niveau de préparation avec en amont des concertations de haut niveau entre politiques, scientifiques et représentants de la société civile. Ces concertations ont permis de voir, de façon concertée, la définition du développement durable en en faisant un projet global assurant un développement économiquement efficace, socialement équitable, écologiquement soutenable et prenant en compte les spécificités culturelles⁶. Elles ont aussi permis d'engager la Francophonie dans des partenariats de type 2 dont l'un des plus remarquables reste le réseau Méditerranée⁷, *le Système d'information francophone pour le développement durable*.

Pour Rio+20, la mobilisation de la communauté francophone est autant forte que prometteuse. À Lyon où elle s'est réunie du 5 au 9 février 2012 avec ses États et Gouvernements membres, sa communauté scientifique, ses élus locaux et sa société civile⁸, elle a réaffirmé son attachement à une mondialisation maîtrisée au bénéfice de tous, avançant des propositions structurées pour rendre la gouvernance du développement durable plus efficiente aux plans local et mondial. Plusieurs autres contributions, intellectuelles et opérationnelles, sont en préparation pour Rio+20, en ce qui concerne notamment les deux thèmes spécifiques de la Conférence.

5. Conférence des Ministres francophones chargés de l'environnement, Tunis (Tunisie), 23-24 avril 1991. *Déclaration de Tunis et Plan d'action en faveur d'un développement durable*.

(http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Declaration_et_Plan_d_action_de_Tunis.pdf)

6. OIF/IEPF, Colloque international, Dakar (Sénégal), 11-13 mars 2002, *Francophonie et Développement durable : Quels enjeux, quelles priorités pour l'horizon 2012 ?*

(http://www.iepf.org/media/docs/publications/155_ActesColl_Dakar2002.pdf)

7. Méditerranée, l'information mondiale pour le développement durable(<http://www.mediaterrre.org/>)

8. Forum francophone préparatoire à Rio+20, Lyon (France), 8-9 février 2012, Appels des participants au Forum
(<http://www.mediaterrre.org/docactu,dmpheS9kb2NzL2FwcGVsl.WRILWx5b252Zg==,1.pdf>)

Objectifs de l'étude

Le dossier sur le profil de la gouvernance du développement durable dans les États et Gouvernements membres de la Francophonie, dont l'OIF a confié la réalisation à la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), s'inscrit dans ce contexte. Les objectifs poursuivis à travers ce dossier sont multiples :

- L'ouvrage qui en résultera constituera une contribution originale de l'OIF aux travaux de Rio+20;
- Pour chacun des États et Gouvernements membres de la Francophonie, c'est un instrument qui lui permettra de se situer par rapport à ses pairs et de mesurer le chemin qu'il lui reste à parcourir pour accéder à l'optimum;
- Il servira aussi de point de référence pour mesurer les progrès et décider des actions à engager;
- Ce sera pour tous un lieu de partage de l'information et des expériences acquises;
- Les partenaires au développement, et notamment l'OIF, pourraient s'en servir pour définir la nature et le niveau de leurs interventions dans le domaine et mobiliser les ressources nécessaires dans la prochaine décennie.

Son objectif n'est cependant pas d'identifier et de recommander un modèle de gouvernance, chaque État et Gouvernement ayant à composer avec ses contraintes et ses atouts, en somme avec sa réalité propre. Il est de doter les États et Gouvernements membres d'un outil pour le suivi de leurs propres pratiques en matière de gouvernance du DD au cours des prochaines décennies. Il a aussi pour but de permettre à l'OIF de se fixer des objectifs et de prioriser ses interventions.

Contenu

La base du dossier est constituée par un ensemble de fiches techniques dressant le portrait de la gouvernance du développement durable pour chaque État et Gouvernement membre de l'Organisation internationale de la Francophonie à la veille du sommet Rio +20. Ces fiches sont rassemblées à l'Annexe 1. Une série d'indicateurs clés, sélectionnés pour leur pertinence, complètent avantageusement ce portrait tout en fournissant des éléments de

comparaison permettant aux pays d'évaluer leurs propres progrès et de se situer par rapport aux autres, tant dans le contexte francophone, régional, que mondial.

Les fiches comportent des rubriques essentielles tirées du cadre conceptuel d'évaluation de l'état de la gouvernance du développement durable élaboré dans le cadre de l'étude réalisée par l'IEPF en 2010 sur *l'Évaluation participative des cadres institutionnels pour une gouvernance optimale du développement durable dans l'espace francophone*⁹. Ces rubriques, au nombre de six, sont complétées par vingt-neuf sous-rubriques choisies dans l'esprit des conditions gagnantes pour le développement durable définies par Francesco Di Castri¹⁰, comme la diversité des outils et des moyens de mise en œuvre de la démarche de développement durable, la connectivité qui s'illustre par les liens fonctionnels aux niveaux institutionnel et systémique et l'autonomisation se traduisant par le renforcement des capacités à tous les niveaux. Ces rubriques sont :

- i. *L'état du cadre institutionnel national* dans lequel s'élaborent et se mettent en œuvre les politiques;
- ii. *La coordination stratégique* se référant à l'organisation et à la gestion des relations entre les différentes institutions publiques et non-publiques engagées dans la gouvernance du développement durable;
- iii. *Les interactions avec les paliers infra et supra nationaux* traitant de la prise en compte des engagements internationaux et régionaux, des relations avec les paliers locaux;
- iv. *La prise en compte des parties prenantes* telles que définies par l'Agenda 21;
- v. *Le suivi et l'évaluation continue* réalisés suivant les règles de l'art par l'État, un tiers indépendant ou les pays pairs, sur la base d'indicateurs acceptés par les parties prenantes, avec diffusion publique des résultats et production de recommandations aux institutions publiques;
- vi. *Le renforcement des capacités* des autorités politiques et des différentes parties prenantes quant à leur rôle respectif dans la mise en œuvre de la Stratégie.

Les fiches permettent de poser un regard normalisé sur la façon dont les États membres se sont dotés d'outils pour la gouvernance du développement durable. Cet état des lieux ne permet toutefois pas de situer les États et la Francophonie par rapport à l'avancement du développement durable. Pour ce faire, il a été convenu de compléter les fiches par des indicateurs. Les indicateurs retenus pour compléter le portrait que dressent les fiches techniques

9. Unisféra pour l'IEPF, 2010. *Évaluation participative des cadres institutionnels pour une gouvernance optimale du développement durable dans l'espace francophone*.

10. Di Castri, F., 2002. Les conditions gagnantes du développement durable, Actes du colloque de Dakar, Francophonie et développement durable, quels enjeux, quelles priorités, IEPF

sont au nombre de huit. Ils ont été choisis pour leur pertinence en ce qui concerne les différentes dimensions du développement durable et parce qu'ils bénéficient d'un traitement professionnel de la part de parties tierces qui les renseignent et les mettent à jour sur une base régulière pour l'ensemble des pays du monde et en garantissent la neutralité. Il s'agit :

- i. *De l'Indice de développement humain (IDH);*
- ii. *De l'Indice de processus démocratique (IPD), élaboré à partir de deux sources indépendantes¹¹ qui ont servi à construire un indicateur qualitatif.*
- iii. *Du Produit intérieur brut par habitant (PIB/habitant)*
- iv. *De l'Empreinte écologique¹², une mesure de la surface écologiquement productive mobilisée par habitant;*
- v. *Des Émissions de gaz à effet de serre par habitant (GES/habitant);*
- vi. *Du Coefficient de Gini, une mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans un pays donné;*
- vii. *Du Pourcentage des aires protégées;*
- viii. *Du Taux d'accroissement démographique.*

Consistance et portée

Le travail réalisé de mai 2011 à avril 2012 a consisté à documenter, pour chacun des 56 États et Gouvernements membres de l'OIF, les 6 rubriques et 29 sous-rubriques de la fiche technique, à collecter l'information relative aux 8 indicateurs, à la structurer et à l'analyser dans le but de ressortir les tendances et faits marquants. Un processus de validation par les autorités nationales des données recueillies sur les pays a précédé l'exercice d'analyse des fiches et des indicateurs qui a permis, à partir d'une série de constats, de faire différentes recommandations visant à renforcer la gouvernance du développement durable dans les États et Gouvernements.

Cette année, à Rio, on traitera abondamment de la gouvernance mondiale du développement durable avec les difficiles problèmes de coordination des actions et de synergie entre une multitude d'acteurs aux intérêts pas toujours convergents, le but étant de sortir de « l'industrie de la négociation » pour dégager la voie de l'efficacité dans la mise en œuvre effective de la pléthore

11. <http://www.worldaudit.org/home.htm> et le palmarès publié par The Economist Intelligence Unit Democracy service Democracy index 2010
http://graphics.eiu.com/PDF/Democracy_Index_2010_web.pdf

12. <http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/gfn/>

de résolutions prises au fil des conférences au Sommet. La gouvernance mondiale n'est cependant pas l'objet de ce travail qui est centré sur la dimension locale et nationale de la gouvernance.

Cependant, dans le contexte où l'établissement de la définition d'objectifs et d'indicateurs de développement durable à l'échelle mondiale fera partie des points majeurs de discussion à la CNUDD 2012, l'POIF disposera dorénavant d'un outil qui lui permettra de bâtir son positionnement en regard des résultats dégagés sur le profil de ses États membres eu égard à la gouvernance du DD de ses États et Gouvernements membres et aux huit indicateurs documentés.

L'étude ne traite que des 56 États et Gouvernements membres de l'POIF et n'inclut pas les Observateurs. Les Provinces du Québec et du Nouveau-Brunswick ainsi que la Fédération Wallonie-Bruxelles qui siègent au Sommet de l'OIF en tant que membres ont ainsi pu être pris en compte, ce d'autant plus aisément que ces entités disposent de leurs propres démarches de développement durable. Toutefois, ces Gouvernements membres, qui n'ont pas le statut de pays souverain ne se retrouvent pas traités dans l'analyse des indicateurs, ces derniers n'étant pas documentés dans les sources retenues.

Apports spécifiques de l'étude

Cette étude tire avantage de différents travaux antérieurs. Les travaux réalisés par Swanson et Pinter pour le compte de l'OCDE¹³ et Unisféra pour le compte de l'IEPF¹⁴ ont permis de définir le cadre conceptuel qui structure les fiches pays et en détermine les principales rubriques. Le rapport du Sommet de Johannesburg¹⁵ et les travaux de Di Castri¹⁶ ont servi à donner un contenu plus opérationnel aux rubriques. L'étude s'inspire de différents autres travaux pour préciser les éléments de contexte et structurer son analyse : les rapports africains préparés par l'UNECA dans le cadre du processus préparatoire de Rio+20 sur *les cadres institutionnels et stratégies pour le développement durable*¹⁷ et sur

13. Swanson, D. & L. Pinter, 2006. *Governance Structures for National Sustainable Development Strategies. Study of Good Practice Examples*. IISD, OECD.

14. Unisféra pour l'IEPF, 2010. *l'Évaluation participative des cadres institutionnels pour une gouvernance optimale du développement durable dans l'espace francophone*.

15. Nations Unies, 2002. Rapport du Sommet mondial sur le développement durable

16. Di Castri, F., 2002. Les conditions gagnantes du développement durable, Actes du colloque de Dakar, Francophonie et développement durable, quels enjeux, quelles priorités, IEPF

17. Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA - E/ECA/CFSSD/7/10), août 2010, *Rapport africain sur les cadres institutionnels et stratégies pour le développement durable*

*l'évaluation des progrès réalisés en matière de développement durable en Afrique*¹⁸, la synthèse des contributions des pays dans le cadre du processus préparatoire de Rio+20¹⁹, le rapport de l'UNECA sur les Conseils nationaux du développement durable en Afrique²⁰.

Elle diffère cependant largement de l'ensemble de ces travaux et notamment de ceux de Swanson et Pinter et d'Unisféra en dressant un portrait relativement complet de l'état de la gouvernance du développement durable dans les États et Gouvernements membres de l'OUA. Les fiches techniques disponibles à l'Annexe 1 supportent cette description. Elles ont été conçues pour pouvoir être documentées, par la suite, par les États eux-mêmes, en recourant à l'expertise locale.

Structure du rapport

Le rapport est organisé autour des 3 chapitres qui suivent la présente introduction :

Le premier chapitre rappelle et précise les concepts et les éléments théoriques mis à contribution dans l'étude en même temps qu'il expose les principales hypothèses de travail.

Le second décrit de façon détaillée le travail effectué, les choix méthodologiques, les processus internes d'examen et de validation des documents préparés, ainsi que de consultation des États membres étudiés. Le choix des indicateurs utilisés pour compléter le portrait de la gouvernance locale y est aussi justifié.

Le troisième et dernier chapitre présente les résultats de l'étude et propose une analyse motivée permettant de ressortir les faits marquants et les tendances lourdes à partir desquels sont proposées des recommandations destinées à améliorer les pratiques dans une perspective visant la réalisation d'un développement économique respectueux de l'équilibre écologique à long terme, de l'équité intra et intergénérationnelle, et des spécificités culturelles.

L'ensemble justifie une conclusion et des recommandations qui font l'objet de la dernière section du rapport.

18. Commission Économique pour l'Afrique, E/ECA/CFSSD/7/9, octobre 2011, *Rapport d'évaluation des progrès réalisés en matière de développement durable en Afrique*

19. Assemblée Générale des Nations Unies, A/CONF.216/PC/8, 21 janvier 2011, *Rapport de synthèse sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés concernant l'objectif et les thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable*

20. ECA/SDD/05/14, Division du développement durable, 25/04/2005, *Conseils nationaux du développement durable en Afrique : Examen des institutions et de leur fonctionnement*

Fondements de l'étude

LE PRÉSENT CHAPITRE rappelle et précise les concepts et les éléments théoriques mis à contribution dans l'étude, rappelle sa portée et ses limites en même temps qu'il en expose les principales hypothèses de travail.

Développement durable

Apparu dans le langage des Nations Unies à la faveur des travaux préparatoires de la Conférence de Stockholm, le *sustainable development* est une notion définie par la négative. Comme le rappelait Francesco di Castri, « *Le concept de développement durable vient surtout du rejet du modèle de développement à ce jour, dans lequel la dégradation de l'environnement est trop intense, les injustices et les inégalités sociales et géopolitiques sont trop flagrantes, la motivation et la compréhension des populations locales – des citoyens – sont trop négligées. Surtout, le mode de développement actuel ne donne pas les points de repère, les stimulations et le minimum de sécurité et de solidarité sans lesquels on ne peut plus percevoir la raison d'être et de se développer.* » (Di Castri, 2003²¹)

Le contenu du concept s'est progressivement enrichi, à la faveur des travaux disciplinaires, des conférences internationales et des controverses issues des visions divergentes de sa portée et des moyens à déployer pour sa mise en œuvre. C'est ainsi que le développement durable est devenu une notion polysémique, faisant référence à un avenir meilleur, porté par un présent plus respectueux de l'environnement, soucieux d'harmonie sociale, d'équité intergénérationnelle, de solidarité entre les peuples et d'efficacité économique. Malgré son caractère flou, il demeure rassembleur et constitue un terrain de dialogue pour les parties prenantes, quels que soient leurs intérêts (Villeneuve, 2006²²).

21. Di Castri, F., 2003. Éditorial. Revue Liaison Énergie-Francophonie, No. 61 : 5.

22. Villeneuve, C., 2006. C'est le pas qui trace le chemin, Actes du colloque Le développement durable, quels progrès, quels outils, quelle formation ?, IEPF collection Actes #6, p. 49-56.

Comme le rappelait Francesco di Castri en 2002, le développement durable, pensé uniquement comme idéologie, n'est pas garant d'une démarche pragmatique et responsable sur le terrain pour répondre aux besoins légitimes des communautés au présent. Il est donc nécessaire de le considérer à la fois comme un objectif et un cadre de référence pour l'action. En ce sens, il interpelle la gouvernance à tous les niveaux, de l'organisation aux entreprises, aux collectivités locales, aux pays et à la communauté internationale.

La gouvernance du développement durable

L'étude de la gouvernance du développement durable peut se faire à différents niveaux : international, national, régional et local. Dans le cadre conceptuel qui nous intéresse, nous nous limiterons à la gouvernance nationale, c'est-à-dire à l'échelle des États ou des États fédérés.

La gouvernance du développement durable se définit comme «une démarche de concertation et de prise de décision, qui implique de façon responsable les acteurs ou les populations concernées par les politiques de développement durable et leurs plans d'action. L'objectif de la gouvernance est d'aboutir à des décisions acceptables pour la majorité, dans la mesure du possible, et qui vont dans le sens du bien commun».²⁷ Elle se manifeste dans : l'état du cadre institutionnel national, la coordination stratégique, les interactions avec les paliers infra et supra nationaux, la prise en compte des parties prenantes, le suivi et l'évaluation continue²⁸ de même que le renforcement des capacités des parties prenantes. C'est autour de ces caractéristiques qu'a été bâtie la fiche destinée à donner une vue synthétique de l'état de la gouvernance du développement durable (profil national) dans chacun des États et Gouvernements membres de la Francophonie. Ces fiches constituent l'Annexe du présent travail.

Les États et Gouvernements disposent de divers outils pour encadrer la gouvernance de leur développement afin qu'il se rapproche de l'optimum représenté par le développement durable. On comprendra qu'il n'y a pas une voie unique pour y parvenir et que chaque État doit mettre en œuvre les outils qu'il maîtrise le mieux, en fonction de ses enjeux propres, de sa réalité géographique, économique, démographique et culturelle. Toutefois, les lois, stratégies, mécanismes décisionnels ou outils de participation des parties

27. Dictionnaire du développement durable, Collection Points de Repère, les publications de l'IEPF, éditions MultiMondes, 2004 (<http://www.iepf.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=207>)

28. IEPF, avec la collaboration d'Unisféra, 2010. Évaluation participative des cadres institutionnels pour une gouvernance optimale du développement durable dans l'espace francophone, Ouagadougou.

peuvent être regroupés par grandes familles. C'est ainsi que les informations rassemblées dans les fiches ont pu être regroupées pour l'analyse. Les résultats de ces regroupements sont présentés au chapitre trois où l'on en fait l'analyse.

Les indicateurs du développement durable

Les indicateurs du développement durable doivent refléter l'évolution des sociétés vers l'atteinte de ses nombreux objectifs. Comme nous l'avons déjà souligné, ils ne peuvent être agrégés en un seul, puisque le concept interpelle plusieurs dimensions. Si l'on considère que le développement durable est l'objectif d'un pays, on devrait pouvoir mesurer sa progression en examinant un ensemble d'indicateurs réunis dans un tableau de bord. Toutefois, la diversité des situations dans lesquelles se trouvent les pays en raison de leur géographie, de leur histoire, de leur culture et de leur économie rend difficile la comparaison et la documentation d'une panoplie d'indicateurs universels. Resterait encore le défi de réaliser un portrait comparable d'un pays à l'autre et qui saurait refléter cette complexité.

Dans cet ouvrage, nous avons choisi volontairement une batterie limitée d'indicateurs dont la méthodologie d'évaluation est robuste, qui sont compilés par des tierces parties indépendantes et crédibles, ce qui facilite à la fois la mesure du progrès d'un pays par rapport à lui-même et l'émulation des dirigeants par rapport à leurs propres objectifs et par rapport aux autres pays comparables. Nous avons retenu huit indicateurs qui couvrent les dimensions sociales, environnementales, économiques et éthiques du développement durable. Aucun indicateur ne couvrant parfaitement une des dimensions, certains, comme l'IDH, donnent une idée de la combinaison des dimensions sociales et économiques, d'autres comme l'accroissement démographique donnent une idée des défis que le pays devra relever pour répondre adéquatement aux besoins de la génération actuelle à court et moyen terme. Enfin, certains indicateurs composites, comme l'IDH et l'empreinte écologique, ont été partiellement dupliqués en isolant leurs composantes plus spécifiques. C'est pourquoi le PIB par habitant et les émissions de gaz à effet de serre par habitant ont été traités indépendamment.

Enfin, l'indice de processus démocratiques a été évalué à l'aide de deux sources indépendantes²⁹ qui ont servi à construire un indicateur qualitatif. En effet, ces deux sources procèdent à un classement des pays, ce qui ne permet pas de qualifier vraiment un pays. Il a été estimé que si un État se classait dans le premier groupe dans les deux classements, son indice de processus

29. <http://www.worldaudit.org/home.htm> et le palmarès publié par The Economist Intelligence Unit Democracy index 2010 http://graphics.eiu.com/PDF/Democracy_Index_2010_web.pdf

démocratique était de bonne qualité et ainsi de suite en cinq catégories. Nous n'avons malheureusement pas pu retenir d'indicateur portant sur la dimension culturelle du développement durable. Certains indicateurs permettant de qualifier cette dimension avaient été proposés en 2004³⁰ dans une étude exploratoire commandée par l'IEPF, mais ce travail n'a pas été poursuivi. D'autres travaux ont été consultés, mais il n'existe pas à ce jour de source fiable pour qualifier la dimension culturelle du développement durable, tel que préconisé par la définition du développement durable proposée par l'OIF à Johannesburg en 2002.

Certains indicateurs ont été croisés pour produire des graphiques qui donnent une image de l'état de la Francophonie comme ensemble. Ces croisements sont inspirés par des hypothèses et ils serviront à l'analyse.

Portée et limites de l'étude

Le mandat accordé par l'OIF à l'équipe de la Chaire en éco-conseil se formulait selon les termes suivants : « *la préparation, le suivi de la collecte des données, la coordination et la rédaction d'un ouvrage sur le Profil de la Gouvernance du Développement Durable des États et Gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie* ».

Le travail de la Chaire a permis de recueillir les données pour 53 des 56 États et Gouvernements membres de la Francophonie, les États manquants étant l'Égypte, Chypre et la Bulgarie. Malgré les efforts consentis, les données complètes concernant la gouvernance de ces États n'ont pu être recensées de manière satisfaisante pour compléter leur fiche et la faire valider par leurs gouvernements dans les délais impartis pour l'étude. Cependant, lorsque les données des indicateurs étaient disponibles, elles ont été intégrées à l'analyse. L'étude couvre donc 95 % des États et Gouvernements membres.

Les données ont été tirées de diverses sources qui sont décrites au chapitre 2. Aucune visite ou vérification n'a été faite sur place. La Chaire ne peut donc se porter garante de la totale véracité des données recueillies. En revanche, les points focaux³¹ ont été mis au courant des fiches complétées et invités à les commenter ou à compléter l'information qui y était consignée. Une minorité (34 %) de points focaux ont apporté de l'information complémentaire. Enfin,

30. Villeneuve, C. et Saïd Hassani, K., 2004. Établissement d'indicateurs pour suivre l'évolution du développement durable dans la Francophonie, IEPF, document de consultation en ligne http://www.iepf.org/docs_prog04/pol_envir04/rapport_IDD_151104.pdf

31. Les points focaux sont des correspondants de la Francophonie qui occupent des postes différents, mais le plus souvent, ils sont correspondant national auprès de l'OIF ou point focal national en matière de développement durable de la CDD.

L'IEPF a procédé à un envoi officiel à chacun des États et Gouvernements membres pour la validation de l'information. Les modifications issues de cette consultation ont été intégrées aux fiches de l'Annexe 1 et à l'analyse en date du 2 avril 2012. Il a été considéré que les informations consignées dans les fiches qui n'avaient pas été corrigées à cette date étaient exactes..

La présente étude n'a pas pour but d'établir un palmarès ou un classement des États et Gouvernements membres de la Francophonie quant à la qualité ou à l'avancement de leur gouvernance du développement durable. Elle n'a pas non plus comme objectif de préconiser une démarche idéale à suivre. Cependant, à travers la diversité des moyens mis en œuvre par les États et Gouvernements membres, il est possible de faire certains constats qui sont proposés aux lecteurs dans le chapitre trois.

En conséquence, l'étude permettra à la Francophonie et à ses États et Gouvernements membres :

- de disposer d'un outil pour documenter par eux-mêmes la gouvernance du développement durable et suivre son évolution dans le temps;
- d'un portrait de référence pour se fixer des objectifs et mesurer l'efficacité de la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la gouvernance du développement durable;
- d'une batterie d'indicateurs faciles à documenter permettant de caractériser l'évolution des paramètres du développement durable dans les pays membres de la Francophonie.

Hypothèses

Les hypothèses suivantes ont été testées grâce aux données recueillies et à leur traitement :

- Les États et Gouvernements membres de la Francophonie sont individuellement et collectivement engagés dans une démarche de gouvernance du développement durable;
- Ils ont mis en place des outils pour encadrer cette démarche;
- Malgré leur diversité, plusieurs outils de gouvernance sont comparables entre les États et Gouvernements membres;
- Chaque État et Gouvernement membre a encore des progrès à accomplir pour que la gouvernance du développement durable influence efficacement les indicateurs sélectionnés vers un optimum.

Le prochain chapitre décrira avec quelles méthodes ont été testées ces hypothèses.

Méthode

LE PRÉSENT CHAPITRE expose la méthode qui a permis de réaliser le mandat de l'POIF et rappelle les hypothèses présentées au chapitre précédent. La méthode se résume en quatre étapes :

- le choix et la justification des indicateurs;
- l'élaboration d'une fiche permettant de recueillir les informations;
- la recherche documentaire pour remplir et compléter les fiches et documenter les tableaux d'indicateurs;
- l'analyse des données obtenues.

Choix et description des indicateurs

Les États et Gouvernements ont à leur disposition une batterie d'indicateurs pour dresser des bilans ou faire des suivis. Pour cette analyse, nous en avons choisi huit qui permettent d'apprécier l'état actuel de divers paramètres du développement durable dans les États et Gouvernements membres de la Francophonie et d'évaluer les tendances. Il importait de choisir des indicateurs non-redondants qui couvraient au moins les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. La sélection s'est faite sur la base de la reconnaissance, de la pertinence et de la disponibilité. Les indicateurs choisis sont ceux documentés pour un maximum de membres de la Francophonie et déjà utilisés par plusieurs administrations dans leur planification stratégique.

Ont ainsi été retenus :

1. L'Indice de développement humain (IDH)³²

Indice statistique composite créé par le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain dans chaque pays du monde en combinant :

- l'espérance de vie à la naissance (qui donne une idée de l'état sanitaire de la population du pays);
- le niveau d'instruction mesuré par la durée moyenne de scolarisation et le taux d'alphabétisation;
- le PIB réel (c'est-à-dire corrigé de l'inflation) par habitant, calculé en parité de pouvoir d'achat (PPA - c'est-à-dire un montant assurant le même pouvoir d'achat dans tous les pays). Le PIB par habitant donne une idée de la richesse économique.

L'IDH. est calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Il se présente comme un nombre sans unité compris entre 0 et 1. Plus l'IDH. se rapproche de 1, plus le niveau de développement du pays est élevé. Le calcul de l'IDH. permet l'établissement d'un classement annuel des pays.

Le niveau de développement humain (faible, moyen ou élevé) réfère, pour 2005 et 2011, au Rapport sur le développement humain 2011 (PNUD, 2011).

2. L'Indice de processus démocratique (IPD)³³

La Francophonie considère la démocratie comme une condition du développement durable. Cet indicateur qualitatif, développé pour la présente étude, se base sur la moyenne du rang obtenu dans deux palmarès récents évaluant la démocratie dans la majorité des pays du monde : le World Democracy Audit (World audit.org, 2010) et le Democracy Index 2010 (The Economist Intelligence Unit, 2011). Le score moyen des deux classements pour un pays a ensuite été situé dans une des cinq catégories suivantes sur 150 :

- A : 1-30
- B : 31-60
- C : 61-90
- D : 91-120
- E : 121-150 et plus

La note obtenue va de A qui représente un indice démocratique élevé à E.

32. PNUD, 2011. Rapport sur le développement humain 2011. Durabilité et équité: Un meilleur avenir pour tous.

33. <http://www.worldaudit.org/home.htm> et le palmarès publié par The Economist Intelligence Unit Democracy service Democracy index 2010 http://graphics.eiu.com/PDF/Democracy_Index_2010_web.pdf

3. Le Produit intérieur brut par habitant (PIB/hab)³⁴

Indicateur internationalement reconnu mesurant la richesse et le niveau de vie des populations. Il est défini comme la valeur totale de la production de richesses (valeur des biens et services créés - valeur des biens et services détruits ou transformés durant le processus de production) dans un pays donné au cours d'une année donnée par les agents économiques résidant à l'intérieur du territoire national. Afin d'éviter que la même production entre plus d'une fois dans le calcul, ne font partie du PIB que les biens et services finaux. Le PIB/hab est calculé à partir des comptes nationaux divisés par le nombre d'habitants. Il sert d'indicateur du pouvoir d'achat. Le PIB ne reflète ni la nature de l'activité économique, ni l'impact qu'elle peut avoir. Le PIB/hab ne donne pas d'indice sur la répartition de la richesse. Dans les pays où cet indicateur est moins élevé, il est possible d'affirmer qu'une hausse du PIB/hab se traduira par une hausse dans d'autres indicateurs, mais lorsque le PIB/hab dépasse 5000 \$ par année, cette relation n'est plus aussi nette (Jackson, 2009)³⁵.

4. L'Empreinte écologique ³⁶

Cet indicateur synthétique est une mesure équivalant à la superficie des terres et des eaux écologiquement productives (forêts, terres agricoles, prairies, zones de pêcheries, etc.) nécessaires pour répondre aux besoins liés à la consommation humaine, aux infrastructures (routes, villes, etc.) et à la disposition de ses déchets (y compris les émissions de GES). La différence entre la capacité biologique et l'empreinte écologique équivaut au solde écologique. Un déficit signifie qu'une population dépasse la capacité de la biosphère, ce qui n'est pas durable. L'empreinte écologique est calculée selon la méthode établie par le Global footprint network³⁷.

Pour se maintenir durablement sur la planète, il est présumé que l'empreinte écologique ne devrait pas dépasser 1,7 hectares par habitant. Cette surface tendra à se réduire proportionnellement à

34. Fonds monétaire international, 2010. World Economic Outlook Database, octobre 2010. <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2010/02/weodata/index.aspx>

35. Jackson, T., 2009. Prosperity without growth, http://www.sd-commission.org.uk/file_download.php?target=/publications/downloads/prosperity_without_growth_report.pdf

36. Ecological Footprint Atlas 2010. http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/page/ecological_footprint_atlas_2010 et UICN/OIF (2010) Atlas - Biodiversité de la Francophonie - Richesses et vulnérabilités, UICN EURO/IEPF, Bruxelles, Belgique et Global Footprint network (2010).

37. <http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/gfn/>

l'augmentation de la population terrestre puisque la surface écologiquement productive ne peut augmenter proportionnellement sur une planète aux ressources limitées.

5. Les Émissions de GES/habitant ³⁸

Exprimé en tonne d'équivalent CO₂, cet indicateur mesure la contribution nette aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les données sont recensées par le Secrétariat de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et par l'Agence internationale de l'énergie. L'indicateur comprend pour les pays développés des données d'inventaire selon les bonnes pratiques du GIEC et pour les pays qui ne font pas partie de l'Annexe 1 de la CCNUCC, des estimations incluant les émissions et les changements d'affectation des terres.

Les émissions de gaz à effet de serre représentent environ la moitié de l'empreinte écologique. Nous avons choisi de les distinguer en raison de leur lien étroit avec le développement économique et l'accroissement démographique. Les données utilisées dans la présente étude sont regroupées par le World Resources Institute.

6. Le Coefficient de Gini ³⁹

Mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans un pays donné, la valeur zéro représentant une égalité parfaite (tous les revenus sont identiques) et la valeur 1, l'inégalité parfaite (une seule personne reçoit la totalité des revenus et les autres rien). Calculé selon la formule du statisticien Corrado Gini, le coefficient de Gini est principalement utilisé pour mesurer l'inégalité de revenu, mais peut aussi servir à mesurer l'inégalité de richesse ou de patrimoine. Le coefficient de Gini, en économie, est souvent combiné avec d'autres données. Il est calculé par divers instituts de statistiques comme l'Insee en France. Les données utilisées dans cette étude proviennent du Gouvernement des États-Unis.

38. World Resources Institute, 2012. Total GHG Emissions in 2005 (exclude land use change). <http://cait.wri.org/cait.php?page=yearly&mode=view>

39. Central Intelligence Agency, 2012. The World Factbook. Country comparison – Distribution of family income – Gini Index. <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2172rank.html>

7. Le Pourcentage des aires protégées⁴⁰

Mesure la «portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres⁴¹». Cet indicateur est établi par l'UICN. La superficie des aires protégées préconisée par l'UICN était de 12 % et est passée à 17 % avec le protocole de Nagoya.

8. Le Taux de croissance démographique⁴²

Cet indicateur regroupe le taux d'accroissement naturel et le taux de migration nette pour un pays donné. Il représente le changement pour cent en moyenne annuelle dans la population, résultant d'un excédent (ou déficit) des naissances sur les décès et le solde des migrants qui entrent et sortent d'un pays. Le taux peut être positif ou négatif. Le taux de croissance est un facteur dans la détermination des enjeux de développement qui devront être pris en compte par un pays en fonction de l'évolution des besoins de sa population en termes d'infrastructures (par exemple : écoles, hôpitaux, logements, routes), de ressources (par exemple : nourriture, eau, électricité), et d'emploi. Une croissance démographique rapide peut être vue comme une menace par les pays voisins.

Le taux d'accroissement démographique variait en 2011 de +4,31 % au Zimbabwe à -4 % dans les Mariannes du Nord. Un taux d'accroissement démographique de 0 % signifie une population dont les effectifs sont stables. Un taux d'accroissement de plus de 3 % signifie le doublement de la population, s'il est maintenu pendant 25 ans. L'information pour cet indicateur est publiée par la Division des Populations du Département des Affaires économiques et sociales de l'ONU.

40. Site officiel des Nations Unies sur les indicateurs OMD (2012). Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement. Zones terrestres protégées par rapport à la superficie totale, pourcentage. <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/SeriesDetail.aspx?srid=784>

41. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/contexte/partie1.htm#definition

42. Central Intelligence Agency, 2012. The World Factbook. Country comparison – Population growth rate. <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2002rank.html>

Élaboration et rédaction de la fiche de renseignement

Les informations permettant de caractériser la gouvernance du développement durable dans la Francophonie ont été recensées et ont servi à documenter les fiches qui sont réunies à l'Annexe 1.

À la demande de l'OIF, la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi a élaboré cette fiche modèle sur la base de la littérature existante en matière de gouvernance du développement durable, notamment le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg⁴³. La fiche modèle décrit les critères d'une gouvernance du développement durable en six sections⁴⁴:

- i. **L'état du cadre institutionnel national** dans lequel se conduisent les politiques et se mettent en oeuvre les plans, programmes et projets de développement, et comprenant l'ensemble des textes, des institutions publiques et des organes concourant à la réalisation du développement durable (la Constitution, les lois et les décrets; les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire; les unités décentralisées et l'administration publique...). Cette rubrique traite notamment de la vision à long terme du pays, des principes de développement durable mis à contribution, de l'encadrement juridique de la démarche de développement durable, de la nature de la stratégie de l'action nationale en matière de développement durable, et de la façon dont cette stratégie est financée et prend en compte les autres planifications stratégiques ou sectorielles;
- ii. **La coordination stratégique** se référant à l'organisation et à la gestion des relations entre les différentes institutions publiques et non-publiques engagées dans la gouvernance du développement durable (à travers un Conseil national de développement durable, un Forum national de développement durable, un Comité interministériel, des relations informelles, etc.) avec notamment la mise en exergue du niveau d'appropriation de la démarche de développement durable au sein du gouvernement, des mécanismes institutionnels de coordination intersectorielle existants, des outils d'aide à la décision mis à contribution, des dispositions relatives aux sinistres et aux catastrophes naturelles;
- iii. **Les interactions avec les paliers infra et supra nationaux** traitant de la prise en compte des engagements internationaux et régionaux, des relations avec les paliers locaux (ces relations sont importantes

43. http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/French/POIToc.htm

44. Unisféra pour l'IEPF, 2010. *Évaluation participative des cadres institutionnels pour une gouvernance optimale du développement durable dans l'espace francophone*
<http://www.iepf.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=402>

lors de la mise en œuvre) et de la mise en cohérence des actions à ces différents paliers. La rubrique met en particulier l'emphase sur les réseaux nationaux de partage des connaissances et de l'expérience, l'appartenance à des réseaux de partage d'information et d'expérience sur le développement durable au plan régional et mondial, le regroupement autour d'une stratégie régionale de mise en œuvre du développement durable;

- iv. **La prise en compte des parties prenantes** telles que définies par l'Agenda 21, les institutions, les groupes de personnes et les individus, dont l'engagement et la participation à la prise de décisions sont essentiels dans le processus de gouvernance du développement durable. Les critères d'évaluation sont la composition, la nature et la fréquence des consultations, le rôle de ces parties dans le processus. La rubrique renseigne sur l'existence d'un processus démocratique et de processus de concertation avec les intervenants de la société civile, de même que sur le niveau et la qualité de l'implication des grands groupes tels que définis par l'Agenda 21;
- v. **Le suivi et l'évaluation continue** réalisés suivant les règles de l'art par l'État, un tiers indépendant ou les pays pairs, sur la base d'indicateurs acceptés par les parties prenantes, avec diffusion publique des résultats et production de recommandations aux institutions publiques. L'existence d'un dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation, d'un corps d'indicateurs avec un mécanisme de renseignement et d'actualisation pérenne, de mécanismes de révision de la Stratégie, d'une procédure de revue par les pairs, d'un rapport périodique et d'un mécanisme de reddition de comptes, mesure l'effectivité du système de suivi évaluation;
- vi. **Le renforcement des capacités** des autorités politiques et des différentes parties prenantes quant à leur rôle respectif dans la mise en œuvre de la Stratégie. Il est attesté par l'existence d'un portrait des besoins de renforcement de capacité aux différents niveaux et d'un processus de mise en œuvre de programmes élaborés sur cette base.

Ces sections sont caractérisées dans les fiches en tenant compte de divers éléments d'analyse qui permettent d'avoir un portrait de la gouvernance du développement durable dans un État donné. Comme les critères d'appréciation de la gouvernance du développement durable sont sensiblement les mêmes quel que soit le membre de l'OIF, les composantes du cadre de présentation de l'état de la gouvernance se doivent d'être similaires d'une fiche à une autre. Ce qui fera la différence dans l'appréciation, ce sont les informations fournies par chacun des pays et Gouvernements membres pour chaque composante et les priorités accordées à l'un ou l'autre des critères de gouvernance.

Les fiches ont été remplies par des analystes de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi en se basant sur différents documents disponibles sur Internet et dans la littérature. Les points focaux de développement durable des États membres de la Francophonie ont été invités à procéder à une validation de la fiche. Les fiches ont ensuite été acheminées à l'IEPF qui a procédé à une validation officielle auprès des gouvernements avant l'analyse croisée et la publication dans un répertoire qui se retrouve à l'Annexe 1.

Analyse des indicateurs et du contenu des fiches

Les fiches de chaque État et Gouvernement membre de l'OIF, contenant les indicateurs et l'information recueillie pour chaque rubrique et sous-rubrique ont été analysées séparément. Dans un premier temps, pour l'analyse des indicateurs, il a été décidé de les présenter individuellement. Par la suite, certains indicateurs ont été croisés entre eux afin de valider les corrélations possibles, et ce, dans une perspective visant à affiner l'analyse. En ce qui concerne le contenu des rubriques et sous-rubriques, l'analyse a permis de dresser un portrait de la gouvernance du développement durable dans l'espace francophone et de ressortir des exemples de bonnes pratiques. Les résultats obtenus sont traités au prochain chapitre.

Résultats

CE CHAPITRE SE DIVISE en quatre parties. La première présente un portrait des États de la Francophonie en fonction de huit indicateurs de DD. Par la suite, un nombre limité de recoupements d'indicateurs est effectué pour raffiner l'analyse. La troisième partie fait le portrait global de la gouvernance du développement durable dans les États et Gouvernements de la Francophonie à partir des 29 sous-rubriques des fiches déposées en Annexe 1. Enfin, dans la dernière section, il sera tenté de tirer quelques enseignements de l'analyse de ce portrait.

Dans la première section, les tableaux d'indicateurs n'incluent ni les Gouvernements membres qui n'ont pas le statut de pays aux Nations Unies, ni les États pour lesquels les données n'ont pu être trouvées. En revanche, pour les États dont les fiches n'ont pas été complétées (Bulgarie, Chypre et Égypte), lorsque des indicateurs étaient disponibles, ils ont été inclus.

Portrait de l'état du développement durable dans la Francophonie à travers les indicateurs de développement durable sélectionnés

Indicateur 1 - Indice de développement humain (IDH)

L'IDH est un indicateur composite qui couvre les aspects socio-économiques du développement durable. Le tableau 1 présente les valeurs de l'IDH en 2005 et en 2011 pour les États membres et Gouvernements de la Francophonie. On peut y constater qu'en 2005 aussi bien qu'en 2011, la majeure partie des États membres se classent dans l'IDH faible et moyen, certains se situant près des plus faibles valeurs enregistrées dans le monde pour

cet indicateur. En revanche, quelques États (Cambodge, Ghana, Laos, Sao Tomé et Príncipe) ont amélioré leur IDH entre 2005 et 2011, de telle manière que leur classification est passée de faible à moyen.

Tableau 1 Indicateur de développement humain 2005 et 2011⁴⁵

Pays	IDH	Classement	IDH	Catégorie
	(2005)	IDH (2005)	(2011)	d'IDH (2011)
Albanie	0,721	Moyen	0,739	Moyen
Andorre	N/D	N/D	0,838	Élevé
Arménie	0,689	Moyen	0,716	Moyen
Belgique	0,873	Élevé	0,886	Élevé
Bénin	0,409	Faible	0,427	Faible
Bulgarie	0,749	Moyen	0,771	Moyen
Burkina Faso	0,302	Faible	0,331	Faible
Burundi	0,267	Faible	0,316	Faible
Cambodge	0,491	Faible	0,523	Moyen
Cameroun	0,449	Faible	0,482	Faible
Canada	0,892	Élevé	0,908	Élevé
Cap-Vert	0,543	Moyen	0,568	Moyen
Centrafrique	0,311	Faible	0,343	Faible
Chypre	0,809	Élevé	0,84	Élevé
Comores	0,428	Faible	0,433	Faible
Congo	0,506	Moyen	0,533	Moyen
Congo R.D.	0,260	Faible	0,286	Faible
Côte d'Ivoire	0,383	Faible	0,400	Faible
Djibouti	0,402	Faible	0,430	Faible
Dominique	0,709	Moyen	0,724	Moyen
Égypte	0,611	Moyen	0,644	Moyen
France	0,869	Élevé	0,884	Élevé
Gabon	0,648	Moyen	0,674	Moyen
Ghana	0,484	Faible	0,541	Moyen
Grèce	N/D	N/D	0,861	Élevé

45. PNUD, 2011. Rapport sur le développement humain 2011. Durabilité et équité: Un meilleur avenir pour tous.

Pays	IDH (2005)	Classement	IDH (2011)	Catégorie
		IDH (2005)		d'IDH (2011)
Guinée	0,326	Faible	0,344	Faible
Guinée Bissau	0,340	Faible	0,353	Faible
Guinée équatoriale	0,516	Moyen	0,537	Moyen
Haiti	0,429	Faible	0,454	Faible
Laos	0,484	Faible	0,524	Moyen
Liban	N/D	N/D	0,739	Moyen
Luxembourg	0,865	Élevé	0,867	Élevé
Macédoine	N/D	N/D	0,728	Moyen
Madagascar	0,465	Faible	0,480	Faible
Mali	0,319	Faible	0,359	Faible
Maroc	0,552	Moyen	0,582	Moyen
Maurice	N/D	N/D	0,728	Moyen
Mauritanie	0,432	Faible	0,453	Faible
Moldavie	0,631	Moyen	0,649	Moyen
Monaco	N/D	N/D	N/D	N/D
Niger	0,265	Faible	0,295	Faible
Roumanie	0,748	Moyen	0,781	Moyen
Rwanda	0,376	Faible	0,429	Faible
Sainte-Lucie	N/D	N/D	0,723	Moyen
Sao Tomé et Príncipe	0,483	Faible	0,509	Moyen
Sénégal	0,432	Faible	0,459	Faible
Seychelles	0,766	Moyen	0,773	Moyen
Suisse	0,890	Élevé	0,903	Élevé
Tchad	0,312	Faible	0,328	Faible
Togo	0,419	Faible	0,435	Faible
Tunisie	0,667	Moyen	0,698	Moyen
Vanuatu	N/D	N/D	0,617	Moyen
Vietnam	0,561	Moyen	0,593	Moyen

La figure 1 laisse croire qu'en 2011 la situation générale des États membres de la Francophonie s'est améliorée. Cette affirmation doit être prise avec précaution puisque en plus des quatre États mentionnés au paragraphe précédent, le nombre d'États avec un IDH moyen est artificiellement augmenté en 2011 par l'ajout de 5 pays qui n'avaient pas été évalués en 2005 (Grèce, Liban, Maurice, Sainte-Lucie et Vanuatu). Enfin, la classe de l'IDH élevé est elle aussi augmentée par l'ajout d'Andorre dont l'IDH n'avait pas été calculé en 2005.

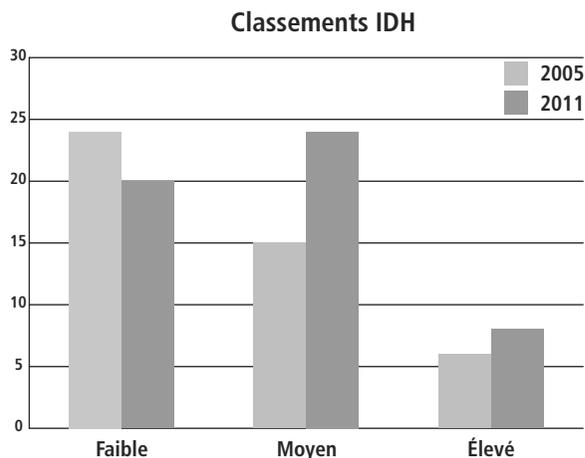


Figure 1 Distribution des États membres de la Francophonie en fonction de l'indice de développement humain en 2005 et 2011⁴⁶

Le tableau 2 nous montre le classement mondial des dix meilleurs et des dix plus faibles pays en terme d'IDH en 2011. Dans le classement des dix meilleurs, un seul, le Canada, est un membre de la Francophonie. En revanche, parmi les 10 États les plus faibles, sept font partie de la Francophonie dont les trois derniers sur 187. Ce classement contribue à indiquer l'importance d'orienter en premier lieu les actions et programmes de la Francophonie vers les pays qui en ont le plus besoin, c'est à dire ceux dont l'IDH est le plus faible.

46. Le classement en fonction du niveau de développement humain est déterminé selon le rapport du PNUD sur le développement humain 2011. Un développement élevé correspond à un IDH de 0,800 ou supérieur, un développement humain moyen correspond à un IDH compris entre 0,500 et 0,799 et un développement humain faible correspond à un IDH inférieur à 0,500.

Tableau 2 Représentation des États membres de la Francophonie aux deux extrémités du classement de l'IDH

Les 10 Meilleurs IDH (2011)		Les 10 plus faibles IDH (2011)	
1. Norvège	0,943	178. Guinée	0,344
2. Australie	0,929	179. République centrafricaine	0,343
3. Pays-Bas	0,910	180. Sierra Leone	0,336
4. États-Unis	0,910	181. Burkina Faso	0,331
5. Nouvelle-Zélande	0,908	182. Libéria	0,329
6. Canada	0,908	183. Tchad	0,328
7. Irlande	0,908	184. Mozambique	0,322
8. Liechtenstein	0,905	185. Burundi	0,316
9. Allemagne	0,905	186. Niger	0,295
10. Suède	0,904	187. République démocratique du Congo	0,286

Indicateur 2 - Indice de processus démocratique (IPD)⁴⁷

L'indice de processus démocratique est un indicateur calculé à partir de classements basés sur des analyses externes. Il couvre les dimensions sociales et éthiques du développement durable, mais peut aussi refléter la gouvernance du développement durable. Les notes obtenues par les pays vont de A, qui représente un indice élevé, à E..

Le tableau 3 présente les États et Gouvernements membres de la Francophonie selon l'indice de processus démocratique.

47. <http://www.worldaudit.org/home.htm> et le palmarès publié par The Economist Intelligence Unit Democracy service Democracy index 2010 http://graphics.eiu.com/PDF/Democracy_Index_2010_web.pdf

Tableau 3 Indice de processus démocratique

Pays	Indice de processus démocratique	Cote IPD	Pays	Indice de processus démocratique	Cote IPD
Albanie	72	C	Guinée équatoriale	160	E
Andorre	N/D	N/D	Haïti	99,5	D
Arménie	109	D	Laos	149	E
Belgique	17,5	A	Liban	89,5	C
Bénin	59,5	B	Luxembourg	11	A
Bulgarie	48	B	Macédoine	64	C
Burkina Faso	97	D	Madagascar	107	D
Burundi	119	D	Mali	61,5	C
Cambodge	104,5	D	Maroc	105,5	D
Cameroun	122	E	Maurice	27,5	A
Canada	8,5	A	Mauritanie	106	D
Cap-Vert	27	A	Moldavie	84,5	C
Centrafrique	135,5	E	Monaco	N/D	N/D
Chypre	39	B	Niger	120,5	E
Comores	126	E	Roumanie	53,5	B
Congo	141	E	Rwanda	124,5	E
Congo R.D.	126	E	Sainte-Lucie	N/D	N/D
Côte d'Ivoire	128,5	E	Sao Tomé et Príncipe	N/D	N/D
Djibouti	154	E	Sénégal	79,5	C
Dominique	N/D	N/D	Seychelles	N/D	N/D
Égypte	114,5	D	Suisse	7	A
France	24	A	Tchad	151	E
Gabon	124	E	Togo	123,5	E
Ghana	55	B	Tunisie	128,5	E
Grèce	31,5	B	Vanuatu	N/D	N/D
Guinée	134,5	E	Vietnam	134	E
Guinée Bissau	127	E			

Comme l'indique la figure 2, la majorité des États membres de la Francophonie se situe dans les classes D et E de cet indice. L'indice étant basé sur deux classements indépendants et la démocratie étant une condition de libre expression et de participation des parties, la classe C devrait être visée comme un minimum pour s'assurer de la consultation des parties prenantes

et de la prise en compte efficace de leurs besoins, ce qui signifie qu'il y a beaucoup de travail à accomplir dans ce domaine pour la plupart des États membres de la Francophonie. En effet, seuls la Suisse et le Canada se classent au plan mondial, dans les dix premiers pays en termes d'IPD alors que le Laos, le Djibouti, le Tchad et la Guinée équatoriale se situent dans les 10 pays les moins bien classés à cet égard.

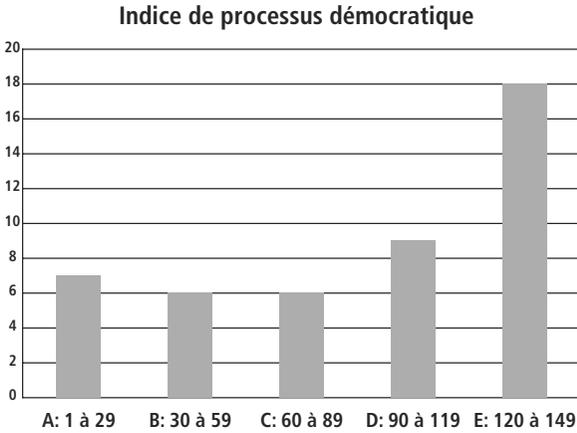


Figure 2 Distribution des États membres de la Francophonie en fonction de l'indice de processus démocratique

Indicateur 3 - PIB par habitant

Le PIB par habitant se situe dans la dimension économique du développement durable. Le tableau 3 présente le PIB par habitant de chacun des États et Gouvernements membres de la Francophonie. On y remarque que cet indicateur couvre tout le spectre des économies mondiales, des plus bas aux plus hauts. La figure 3 montre que la majorité des États membres de la Francophonie se situent dans les classes de PIB par habitant inférieures à 5 000 \$ par année. Selon les données de Jackson (2009⁴⁸), c'est précisément dans cette tranche de revenus que les progrès économiques génèrent la plus forte amélioration relative de l'IDH. Cependant, le PIB par habitant ne dit rien de la répartition de la richesse dans la population.

48. Jackson, T., 2009. Prosperity without growth. UK Commission for sustainable development.

Tableau 4 Produit intérieur brut par habitant⁴⁹

Pays	Produit intérieur par habitant	Classement du PIB/habitant	Pays	Produit intérieur par habitant	Classement du PIB/habitant
Albanie	3 735	C	Guinée équatoriale	24 245	E
Andorre	44 000	F	Haïti	670	B
Arménie	2 848	C	Laos	1 040	C
Belgique	43 936	F	Liban	9 321	D
Bénin	773	B	Luxembourg	104 448	G
Bulgarie	5 900	D	Macédoine	4 790	C
Burkina Faso	590	B	Madagascar	448	A
Burundi	188	A	Mali	732	B
Cambodge	794	B	Maroc	2 939	C
Cameroun	1 170	C	Maurice	7 252	D
Canada	47 528	F	Mauritanie	1 125	C
Cap-Vert	3 103	C	Moldavie	1 488	C
Centrafrique	491	A	Monaco	172 676	G
Chypre	25 280	F	Niger	397	A
Comores	928	B	Roumanie	7 367	D
Congo	3 301	C	Rwanda	587	B
Congo R.D.	202	A	Sainte-Lucie	5 952	D
Côte d'Ivoire	1 114	C	Sao Tomé et Príncipe	935	B
Djibouti	1 424	C	Sénégal	1 037	C
Dominique	3 750	C	Seychelles	10 940	E
Égypte	2 707	C	Suisse	68 805	G
France	41 856	F	Tchad	716	B
Gabon	8 974	D	Togo	488	A
Ghana	789	B	Tunisie	4 343	C
Grèce	27 478	F	Vanuatu	2 967	C
Guinée	453	A	Vietnam	1 226	C
Guinée Bissau	550	B			

49. Fonds monétaire international, 2010. World Economic Outlook Database, octobre 2010.
<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2010/02/weodata/index.aspx>

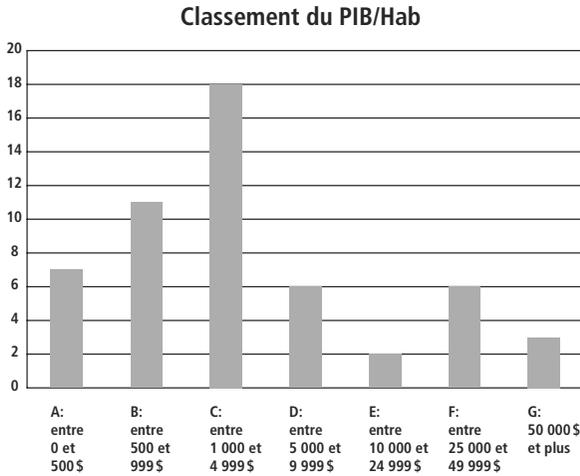


Figure 3 Distribution des États membres de la Francophonie en fonction du produit intérieur brut par habitant en dollars US.

En termes de PIB par habitant, trois États de la Francophonie (Monaco, Luxembourg et Suisse) se situent dans les dix plus élevés au monde alors que cinq (République démocratique du Congo, Burundi, Niger, Madagascar et Togo) figurent parmi les dix moins élevés sous le seuil de pauvreté extrême où se trouvent aussi la Guinée et la République Centrafricaine.

Indicateur 4 - L'empreinte écologique

L'empreinte écologique couvre la dimension environnementale du développement durable. Le tableau 5 présente les résultats de l'indicateur empreinte écologique par habitant pour les États de la Francophonie.

Tableau 5 Empreinte écologique par habitant pour les États membres de la Francophonie⁵⁰

Pays	Empreinte écologique (Ha/hab)	Classement empreinte écologique	Pays	Empreinte écologique (Ha/hab)	Classement empreinte écologique
Albanie	1,91	B	Guinée équatoriale	N/D	N/D
Andorre	N/D	N/D	Haïti	0,68	A
Arménie	1,75	B	Laos	1,28	A
Belgique	8,00	E	Liban	2,90	B
Bénin	1,23	A	Luxembourg	11,82	G
Bulgarie	4,07	C	Macédoine	5,66	D
Burkina Faso	1,32	A	Madagascar	1,79	B
Burundi	0,90	A	Mali	1,93	B
Cambodge	1,03	A	Maroc	1,22	A
Cameroun	1,04	A	Maurice	4,26	C
Canada	7,01	E	Mauritanie	2,61	B
Cap-Vert	1,17	A	Moldavie	1,39	A
Centrafrique	1,32	A	Monaco	N/D	N/D
Chypre	N/D	N/D	Niger	2,35	B
Comores	1,42	A	Roumanie	2,71	B
Congo	0,96	A	Rwanda	1,44	A
Congo R.D.	0,75	A	Sainte-Lucie	N/D	N/D
Côte d'Ivoire	1,01	A	Sao Tomé et Príncipe	N/D	N/D
Djibouti	0,9	A	Sénégal	1,09	A
Dominique	N/D	N/D	Seychelles	1,9	B
Égypte	1,66	A	Suisse	5,02	C
France	5,01	C	Tchad	1,73	B
Gabon	1,41	A	Togo	0,97	A
Ghana	1,75	B	Tunisie	1,90	B
Grèce	5,39	D	Vanuatu	N/D	N/D
Guinée	1,67	A	Vietnam	1,40	A
Guinée Bissau	0,96	A			

50. Ecological Footprint Atlas 2010. http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/page/ecological_footprint_atlas_2010 et UICN/OIF (2010) Atlas - Biodiversité de la Francophonie - Richesses et vulnérabilités, UICN EURO/IEPF, Bruxelles, Belgique et Global Footprint network (2010).

La figure 4 montre la répartition en classes de l’empreinte écologique de chaque habitant des États membres de la Francophonie. Sur l’axe des X est donné le nombre de planètes dont il faudrait disposer si tous les humains se situaient dans la classe correspondante.

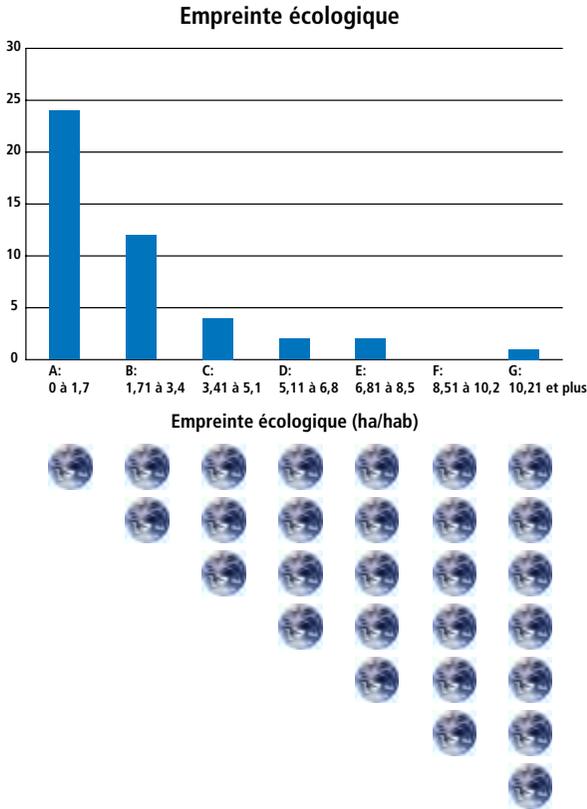


Figure 4 Distribution des États membres de la Francophonie en fonction de leur empreinte écologique

On peut constater qu’un peu plus de la moitié des États membres de la Francophonie ont une empreinte écologique qui dépasse la capacité de support de la planète. Trois États membres, le Luxembourg (11,82 ha/habitant), la Belgique (8 ha/habitant) et le Canada (7,01 ha/habitant) font partie des dix pays du monde ayant la plus forte empreinte écologique.

Indicateur 5 - Émissions de gaz à effet de serre par habitant⁵¹

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement influencées par l'utilisation des combustibles fossiles (production d'électricité, transport, industrie) et par la déforestation. Le tableau 6 montre les émissions de gaz à effet de serre par habitant en 2005 pour les États membres de la Francophonie telles que publiées par le World Resources Institute.

Tableau 6 Émissions de Gaz à effet de serre par habitant

Pays	Émissions de GES/hab (Tonnes éqCO ₂ /hab)	Pays	Émissions de GES/hab (Tonnes éqCO ₂ /hab)
Albanie	2,9	Guinée équatoriale	18
Andorre	N/D	Haïti	0,8
Arménie	2,4	Laos	3
Belgique	11,5	Liban	4,8
Bénin	1,4	Luxembourg	23,5
Bulgarie	8,7	Macédoine	5,8
Burkina Faso	1,3	Madagascar	1,7
Burundi	0,4	Mali	1,7
Cambodge	1,7	Maroc	2
Cameroun	2,1	Maurice	3,1
Canada	20,5	Mauritanie	2,9
Cap-Vert	1	Moldavie	3,5
Centrafrique	15,2	Monaco	2,6
Chypre	8,5	Niger	0,6
Comores	0,5	Roumanie	6,1
Congo	4,7	Rwanda	0,4
Congo R.D.	1,6	Sainte-Lucie	2,6
Côte d'Ivoire	1,7	Sao Tomé et Príncipe	1,1
Djibouti	1,5	Sénégal	2
Dominique	2,4	Seychelles	8,8
Égypte	3,1	Suisse	7,2
France	8,1	Tchad	2,1

51. World Resources Institute, 2012. Total GHG Emissions in 2005 (exclude land use change).
<http://cait.wri.org/cait.php?page=yearly&mode=view>

Pays	Émissions de GES/hab (Tonnes éqCO ₂ /hab)	Pays	Émissions de GES/hab (Tonnes éqCO ₂ /hab)
Gabon	10,2	Togo	1,1
Ghana	1	Tunisie	3,4
Grèce	10,9	Vanuatu	2
Guinée	2,1	Vietnam	2,2
Guinée Bissau	1,4		

Seuls le Luxembourg et le Canada figurent parmi les dix plus grands émetteurs de GES par habitant, alors que dans les dix pays les moins émetteurs on retrouve le Burundi, les Comores et le Niger. Le niveau élevé des émissions de GES de certains pays en développement comme le Gabon, la Guinée équatoriale et le Centrafrique s’explique du fait qu’ils produisent du pétrole ou qu’ils utilisent essentiellement des combustibles fossiles pour leur production d’électricité.

Indicateur 6 - Coefficient de Gini⁵²

Le tableau 7 montre la valeur du coefficient de Gini pour chacun des États membres de la Francophonie. Ce coefficient exprime l’inégalité des revenus dans un pays donné et peut permettre de préciser le PIB par habitant. Les pays aux valeurs les plus élevées sont les plus inéquitables. Ce coefficient représente un indicateur de la dimension éthique du développement durable; il est notamment influencé par les mesures sociales, économiques et politiques qui favorisent ou non la répartition de la richesse au niveau national.

52. Central Intelligence Agency, 2012. The World Factbook. Country comparison – Distribution of family income – Gini Index.
<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2172rank.html>

Tableau 7 Coefficient de Gini

Pays	Égalité de revenus Coefficient de Gini (CIA Factbook, 2012)	Pays	Égalité de revenus Coefficient de Gini (CIA Factbook, 2012)
Albanie	0,345	Guinée équatoriale	N/D
Andorre	N/D	Haïti	0,592
Arménie	0,309	Laos	0,367
Belgique	0,280	Liban	N/D
Bénin	0,365	Luxembourg	0,260
Bulgarie	0,453	Macédoine	0,442
Burkina Faso	0,395	Madagascar	0,475
Burundi	0,424	Mali	0,401
Cambodge	0,444	Maroc	0,409
Cameroun	0,446	Maurice	0,390
Canada	0,321	Mauritanie	0,390
Cap-Vert	0,504	Moldavie	0,380
Centrafrique	0,613	Monaco	N/D
Chypre	0,290	Niger	0,340
Comores	0,643	Roumanie	0,312
Congo	0,473	Rwanda	0,468
Congo R.D.	0,444	Sainte-Lucie	0,426
Côte d'Ivoire	0,415	Sao Tomé et Príncipe	0,508
Djibouti	0,399	Sénégal	0,413
Dominique	N/D	Seychelles	0,658
Égypte	0,344	Suisse	0,337
France	0,327	Tchad	0,398
Gabon	0,415	Togo	0,344
Ghana	0,394	Tunisie	0,400
Grèce	0,330	Vanuatu	N/D
Guinée	0,394	Vietnam	0,376
Guinée Bissau	0,355		

Encore une fois, les États membres de la Francophonie montrent une grande disparité dans le coefficient de Gini. On peut toutefois noter qu'aux extrémités du spectre, seul le Luxembourg se classe dans les dix meilleurs, alors que les Seychelles, les Comores, la République Centrafricaine et Haïti sont parmi les dix pays les plus inégalitaires. Il est probable toutefois que l'application d'un indicateur comme le coefficient de Gini dans un petit pays au PIB très élevé comme le Luxembourg montre la limite de sensibilité de cet indicateur pour qualifier le développement durable.

Indicateur 7 - Pourcentage d'aires protégées

En ce qui concerne la dimension écologique du développement durable, la proportion de la superficie d'un pays qui fait l'objet d'un statut d'aire protégée est censée refléter son potentiel de conservation de la biodiversité. Jusqu'en 2010, l'UICN préconisait la protection d'une proportion égale ou supérieure à 12 % du territoire de chaque pays alors qu'avec le protocole de Nagoya en 2011, l'objectif a été porté à 17 %. Cet indicateur ne tient toutefois pas compte de l'efficacité des mesures de protection mises en place en termes de résultats. Le tableau 8 nous montre les superficies d'aires protégées pour chaque État membre de la Francophonie. La figure 5 montre la proportion des États de la Francophonie selon le pourcentage de leur territoire qui est protégé. On peut y constater que la majorité des pays de la Francophonie n'a pas atteint le 12 % d'aires protégées. Toutefois, certains États comme la Côte d'Ivoire dépassent déjà les objectifs de Nagoya. L'état de dégradation des zones protégées dans ce pays (comme c'est le cas dans bien des États) montre toutefois la limite de cet indicateur pour qualifier le développement durable.

Tableau 8 Pourcentage des aires protégées ⁵³

Pays	% surface des aires protégées 2010	Pays	% surface des aires protégées 2010
Albanie	9,85	Guinée équatoriale	N/D
Andorre	6,12	Haïti	0,50
Arménie	7,99	Laos	0,90
Belgique	13,77	Liban	2,10
Bénin	23,81	Luxembourg	11,82
Bulgarie	9,19	Macédoine	4,60
Burkina Faso	14,24	Madagascar	1,20
Burundi	4,85	Mali	1,90
Cambodge	25,77	Maroc	1,30
Cameroun	9,15	Maurice	1,90
Canada	7,51	Mauritanie	3,10
Cap-Vert	2,47	Moldavie	1,70
Centrafrique	17,74	Monaco	N/D
Chypre	10,52	Niger	1,70
Comores	0	Roumanie	2,90
Congo	9,45	Rwanda	0,90
Congo R.D.	9,99	Sainte-Lucie	N/D
Côte d'Ivoire	22,59	Sao Tomé et Príncipe	N/D
Djibouti	0	Sénégal	1,40
Dominique	21,69	Seychelles	1,90
Égypte	5,89	Suisse	5,60
France	16,54	Tchad	1,80
Gabon	15,14	Togo	0,80
Ghana	14,67	Tunisie	1,90
Grèce	16,22	Vanuatu	N/D
Guinée	1,50	Vietnam	1,00
Guinée Bissau	0,90		

53. Site officiel des Nations Unies sur les indicateurs OMD (2012). Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement. Zones terrestres protégées par rapport à la superficie totale, pourcentage. <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/SeriesDetail.aspx?srid=784>

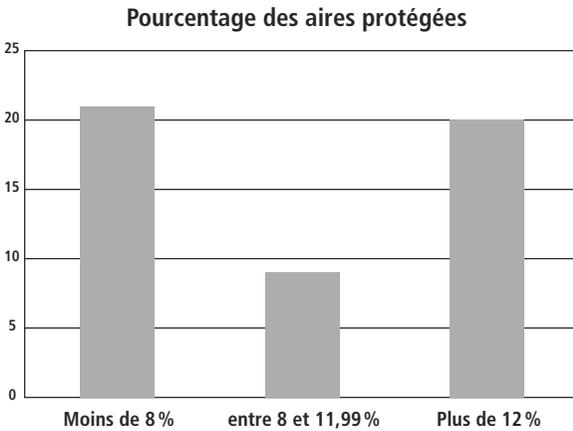


Figure 5 Distribution des États membres de la Francophonie en fonction du pourcentage des aires protégées

Indicateur 8 - Taux d'accroissement démographique

Le taux d'accroissement démographique reflète la vitesse à laquelle se renouvelle la population d'un État du fait de la natalité nette et de la migration nette. Le tableau 9 présente ce taux d'accroissement des États membres de la Francophonie. La figure 8, pour sa part, regroupe en quatre classes les taux d'accroissement (négatif (moins de 0 %), modéré (0 à 0,99 %), élevé (1,00 à 2,99 %) et très élevé (plus de 3 %)). Il est bon de rappeler qu'un taux d'accroissement de 3 % pendant 25 ans entraîne un doublement de la population avec les défis qui en découlent. En tant qu'indicateur, le taux d'accroissement démographique touche principalement la dimension de l'équité intergénérationnelle du développement durable.

Tableau 9 Taux d'accroissement démographique⁵⁴

Pays	Taux de croissance démographique % (CIA Factbook : estimation 2011)	Pays	Taux de croissance démographique % (CIA Factbook : estimation 2011)
Albanie	0,27	Guinée équatoriale	2,64
Andorre	0,33	Haïti	0,79
Arménie	0,06	Laos	1,68
Belgique	0,07	Liban	0,24
Bénin	2,91	Luxembourg	1,15
Bulgarie	-0,78	Macédoine	0,25
Burkina Faso	3,09	Madagascar	2,97
Burundi	3,46	Mali	2,61
Cambodge	1,70	Maroc	1,07
Cameroun	2,12	Maurice	0,73
Canada	0,79	Mauritanie	2,35
Cap-Vert	1,45	Moldavie	-0,07
Centrafrique	2,15	Monaco	-0,12
Chypre	1,62	Niger	3,64
Comores	2,70	Roumanie	-0,25
Congo	2,84	Rwanda	2,79
Congo R.D.	2,61	Sainte-Lucie	0,39
Côte d'Ivoire	2,08	Sao Tomé et Príncipe	2,05
Djibouti	2,24	Sénégal	2,56
Dominique	0,21	Seychelles	0,95
Égypte	1,96	Suisse	0,21
France	0,50	Tchad	2,01
Gabon	2,00	Togo	2,76
Ghana	1,82	Tunisie	0,98
Grèce	0,08	Vanuatu	1,34
Guinée	2,65	Vietnam	1,08
Guinée Bissau	1,99		

54. Central Intelligence Agency, 2012. The World Factbook. Country comparison – Population growth rate. <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2002rank.html>

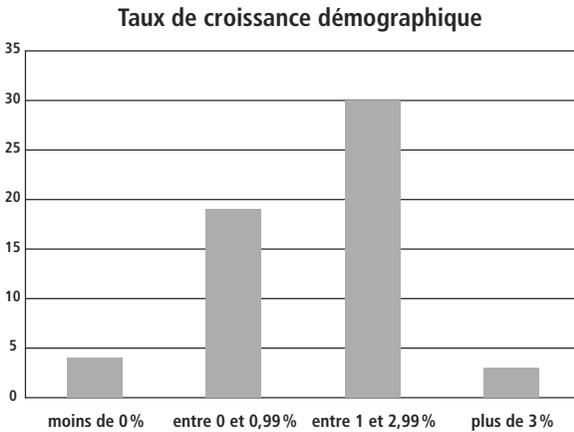


Figure 6 Distribution des États membres de la Francophonie en fonction du taux de croissance démographique

On peut constater à l'étude du tableau 9 et de la figure 6 que la majorité des États membres de la Francophonie ont un taux d'accroissement démographique élevé ou très élevé. Seuls quatre États, la Roumanie, la Moldavie, Monaco et la Bulgarie présentent des taux négatifs, la Bulgarie se rangeant à cet égard dans les 10 pays aux plus faibles taux d'accroissement démographique. À l'autre bout du spectre, Madagascar, le Burundi, le Burkina Faso et le Niger se classent parmi les pays du monde qui montrent le plus fort taux d'accroissement démographique.

Dans une stratégie de développement durable, la maîtrise du taux d'accroissement démographique permet aux États de se préparer plus adéquatement à satisfaire à long terme les besoins de sa population et cet indicateur devrait figurer en bonne position d'un tableau de bord national pour l'établissement d'une stratégie de développement durable.

Portrait de la Francophonie à travers le croisement de certains indicateurs de développement durable sélectionnés

Croisement de l'IDH et de l'empreinte écologique

Boutaud propose le croisement de ces deux indicateurs en postulant que le pays qui est dans la zone où l'empreinte écologique est inférieure à la capacité de support de la planète (soit 1,7 ha) et l'IDH supérieur à 0,8, a atteint un état de développement durable et qu'il devrait continuer son développement en tentant de se maintenir dans cette zone. Comme l'indique la figure 7, aucun État de la Francophonie n'a atteint ce niveau, quoique certains comme l'Albanie, l'Arménie, les Seychelles, le Liban et la Roumanie s'en approchent. Selon ce postulat, les pays qui se situent en bas de l'objectif IDH 0,8 devraient travailler prioritairement à améliorer cet indicateur alors que les pays dont l'empreinte écologique dépasse 1,7 hectare par habitant devraient consacrer leurs efforts à réduire cette dernière.

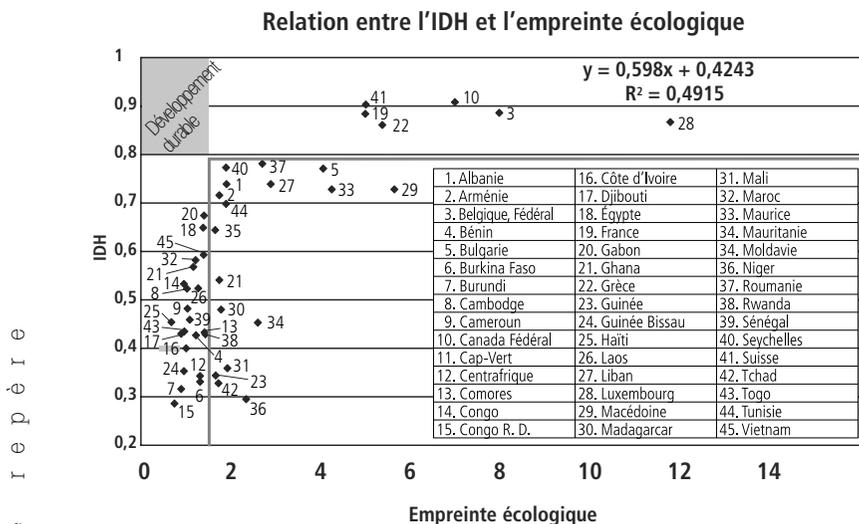


Figure 7 Relation entre IDH et empreinte écologique

Croisement de l'IDH et du taux d'accroissement démographique

La figure 8 montre la relation entre l'IDH et le taux d'accroissement démographique. Ce croisement tend à étayer l'hypothèse que les pays qui réussissent à contrôler leur taux d'accroissement démographique ont un IDH plus élevé. Cette relation peut s'expliquer de deux façons :

- Les pays qui ont un taux d'accroissement démographique moins élevé peuvent prévoir et mettre en place plus facilement les besoins d'infrastructures de santé et d'éducation nécessaires à leur population;
- Il existe une relation inverse entre le niveau d'instruction des femmes et le nombre d'enfants qu'elles vont porter au cours de leur vie, ce qui peut influencer à la baisse le taux d'accroissement démographique.

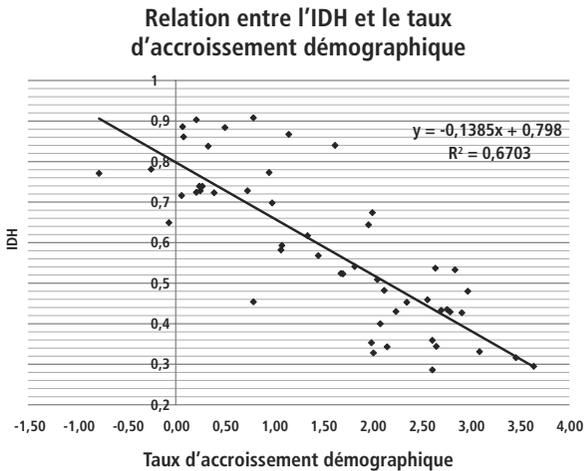


Figure 8 Relation entre IDH et taux d'accroissement démographique

Croisement entre l'IDH le coefficient de Gini

La figure 9 montre le résultat du croisement entre l'IDH et le coefficient de Gini. On pourrait poser l'hypothèse que les sociétés les mieux loties en termes d'IDH sont aussi les plus égalitaires. Cette hypothèse n'est toutefois pas supportée par les données compilées pour les pays francophones. Même

si la relation pourrait être évoquée par la pente de la droite de régression, la corrélation est beaucoup trop faible pour soutenir cet argument. Il existe donc des disparités en termes de richesse indépendamment de l'IDH.

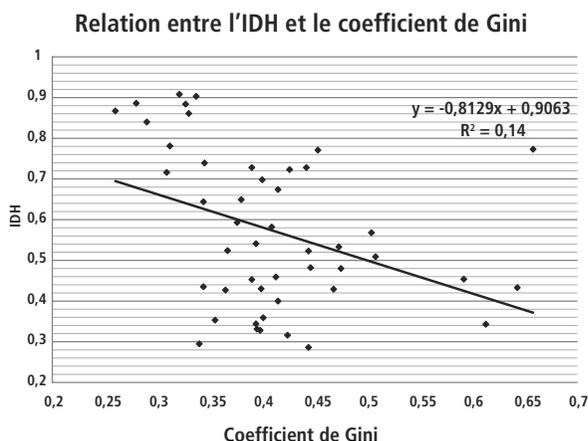
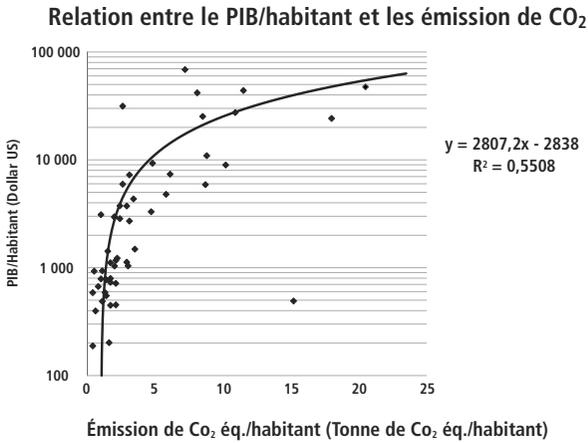


Figure 9 Relation entre l'IDH et le coefficient de Gini

Croisement entre le PIB par habitant et les émissions de gaz à effet de serre

La figure 10 montre les résultats du croisement de l'indicateur des émissions de GES par habitant et le PIB par habitant. Ce croisement a été effectué pour valider l'hypothèse que l'accroissement de la richesse se traduisait par une plus grande consommation de biens et de services, donc par une plus forte consommation d'énergie fossile. Il faut noter que l'échelle du PIB est ici logarithmique, ce qui explique la forme de la courbe de régression. On peut constater que la relation entre le PIB et les émissions de GES est assez directe, mais la corrélation n'est pas significative. Il résulte de cette analyse que dans la Francophonie, il y a une grande variabilité entre les situations locales, vraisemblablement en raison de la composition des sources d'approvisionnement énergétique. Par exemple, certains pays à PIB très faible présentent de fortes émissions, ce qui pourrait refléter une importante consommation de pétrole et de produits pétroliers, ce qui arrive dans les pays producteurs de pétrole par exemple. D'autres pays au PIB élevé ont des émissions plutôt modestes, ce qui pourrait résulter d'une fourniture d'électricité faiblement émettrice de CO₂.



**Figure 10 Relation entre le PIB/habitant
et les émissions de gaz à effet de serre**

La section suivante trace un portrait de la gouvernance du développement durable dans les États et Gouvernements membres de la Francophonie.

La gouvernance du développement durable dans les États et Gouvernements membres de la Francophonie

L'état actuel de la gouvernance du développement durable des États membres de la Francophonie est présenté ici suivant six rubriques et vingt-neuf sous-rubriques basées sur le cadre d'évaluation recommandé par l'ONU, l'OIF et l'OCDE⁵⁵ et définies au chapitre 2. Les six rubriques sont :

1. Cadre institutionnel national;
2. Coordination stratégique;
3. Interactions entre les paliers infra et supra nationaux;
4. Prise en compte des parties prenantes;
5. Suivi et évaluation continue;
6. Renforcement des capacités des autorités et des parties prenantes.

55. IEPF, 2007. Stratégie nationale de développement durable. Guide d'élaboration d'une SNDD.

Le choix des sous-rubriques s'est fait également dans l'esprit des conditions gagnantes du développement durable définies par Di Castri (2002)⁵⁶. Ces dernières s'expriment par la diversification des outils et des moyens de mise en œuvre de la démarche de développement durable, la connectivité qui s'illustre par les liens fonctionnels aux niveaux institutionnel et systémique et l'autonomisation se traduisant par le renforcement des capacités à tous les niveaux.

1. Cadre institutionnel national

1.1 Vision à long terme intégrant les considérations environnementales, socioculturelles et économiques, et garantissant les préoccupations des générations présentes et les intérêts des générations futures, priorisant l'amélioration du niveau de vie des plus démunis.

La planification à long terme est une caractéristique fondamentale du développement durable (OCDE, 2008)⁵⁷. La définition même du développement durable exige que les planificateurs et les décideurs examinent les effets possibles des choix stratégiques actuels sur les générations futures. Une vision à long terme permet d'envisager les problématiques au-delà des échéanciers électoraux et d'aborder avec détermination et confiance des enjeux dont la solution exige un engagement de longue durée tels que l'évolution démographique, la gestion de la dette publique, les changements climatiques ou l'utilisation durable des ressources biologiques. La vision à long terme doit refléter les aspirations qui s'expriment aux niveaux national et infra-national ainsi que les réalités régionales et internationales (OCDE, 2001)⁵⁸.

L'énoncé de vision permet de galvaniser les efforts d'une nation autour de cibles de développement partagées. Pour bien jouer son rôle, il doit viser le long terme tout en offrant la possibilité d'ajuster le tir en tenant compte des opportunités et des situations imprévues, la capacité d'adaptation étant une vertu cardinale du développement durable (Di Castri, 2002⁵⁹). Compte tenu des enjeux du développement durable, les frontières temporelles suivantes sont proposées : moins de dix ans est une vision de court terme, la portée étant d'une ou deux élections démocratiques. Le long terme est fixé à 25 ans

56. Di Castri, F., 2002. Les conditions gagnantes du développement durable. Actes du colloque de Dakar, Francophonie et développement durable, quels enjeux, quelles priorités, IEPF.

57. OCDE, 2008. *Le développement durable : À la croisée de l'économie, de la société et de l'environnement*, Organisation de coopération et de développement économiques.

58. OCDE, 2001. Guide pratique pour les stratégies de développement durable.

59. Di Castri, F., 2002. Les conditions gagnantes du développement durable, Actes du colloque international Francophonie et développement durable, Quels enjeux, quelles priorités pour l'horizon 2012?, IEPF, p. 1-11

ou plus, ce qui correspond à un enjeu générationnel. L'énoncé de vision doit aussi faire référence aux dimensions prises en compte dans la représentation du développement durable.

Comme on peut le voir à la figure 11, au sein de la Francophonie, 37 % des États membres ont adopté une vision du développement axée sur le moyen (10-24 ans) ou le long terme (25 ans et +), et 45 % des États ont un énoncé de vision qui ne mentionne aucun horizon temporel.

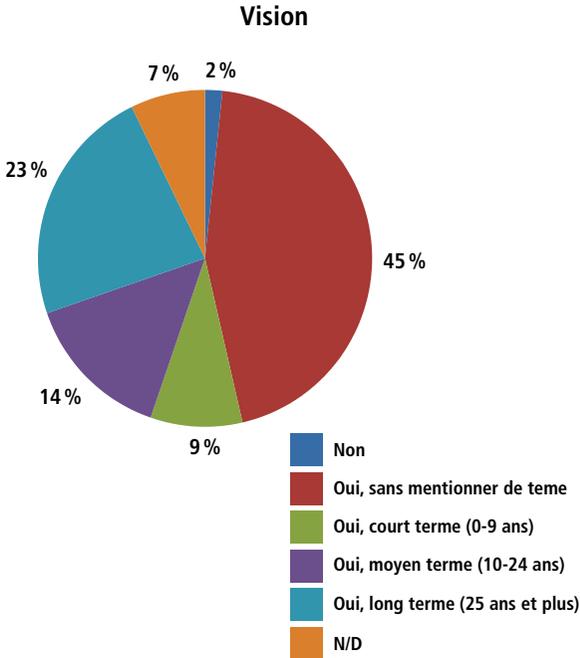


Figure 11 Proportion des États et Gouvernements faisant état d'une vision à long terme

La majorité des États qui ont adopté une SNDD formelle intègre de manière généralement satisfaisante les trois dimensions du DD dans leur vision nationale. C'est le cas par exemple de la plupart des États membres de l'Union européenne dont la vision du développement vise l'intégration des dimensions sociale, environnementale et économique, en conformité avec la Stratégie européenne de DD. Parmi les autres exemples de vision intégrée, mentionnons les États suivants : Bénin, Canada-Québec, Cap-Vert, Laos, Maroc, Maurice, Seychelles, Tunisie. Certains États tels que le Canada, le Canada-Nouveau-Brunswick et Monaco mettent une emphase particulière

sur l'intégration de la dimension environnementale. Les États dont la stratégie principale de développement vise la réduction de la pauvreté ont tendance à négliger la dimension environnementale dans leur énoncé de vision. La RCA, le Tchad et le Vietnam constituent toutefois des exceptions notables et des exemples intéressants. Peu d'États membres font cas de la dimension culturelle du développement durable.

1.2 Existence d'un certain nombre de principes de développement durable, représentant une déclinaison nationale des principes de Rio et servant comme cadre d'harmonisation d'une culture commune de développement durable

Selon la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, les États et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des 27 principes qui balisent le développement durable⁶⁰.

Les principes de développement durable de la déclaration de Rio

L'Homme est au centre des préoccupations (principe 1) dans le respect des générations présentes et futures (principe 3). Les États, qui doivent coopérer de bonne foi (principe 27), ont le droit souverain d'exploiter leurs ressources sans nuire aux autres États (principe 2) qu'ils doivent avertir de toute catastrophe (principe 18) ou activités dangereuses pouvant les affecter (principe 19). La protection de l'environnement est partie intégrante du processus de développement (principe 4) elle est conditionnée par la lutte contre la pauvreté (principe 5) et concerne tous les pays (principe 6) selon des responsabilités communes, mais différenciées (principe 7). Les modes de production et de consommation non viables (non durables) doivent être éliminés (principe 8) au profit de ceux qui seraient viables dont la diffusion doit être favorisée (principe 9). Le public doit être impliqué dans les décisions (principe 10) dans le cadre de mesures législatives efficaces (principe 11), économiques en internalisant les coûts grâce au principe pollueur payeur (principe 16), par des études d'impact (principe 17), toutes mesures qui ne doivent pas constituer des barrières injustifiées au commerce (principe 12) tout en assurant la responsabilité de ceux qui causent les dommages (principe 13) et en évitant le transfert d'activités polluantes (principe 14). Le principe de précaution (principe 15) doit être mis en œuvre. Un certain nombre de groupes majeurs ont un rôle particulier à jouer : les femmes (principe 20), les jeunes (principe 21), les communautés locales et autochtones (principe 22). La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables (principe 25) les règles d'environnement doivent être respectées en temps de guerre (principe 24) et pour les populations occupées ou opprimées (principe 23). Les différends d'environnement doivent être résolus pacifiquement (principe 26).⁶¹

60. <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

61. <http://www.mediaterre.org/international/actu,20111027094419.html>

Les principes guident l'action et lui donnent un sens. Ils peuvent préciser et bonifier un processus décisionnel dans le cadre de la démarche de développement durable. Ils cherchent à décloisonner le fonctionnement des acteurs par leur transversalité. Ils sont un outil pour faire les choses différemment, pour se poser d'autres questions que les questionnements habituels (MDDEP, 2009)⁶². En fait, les principes constituent le cadre de référence à l'intérieur duquel devraient se situer toutes les initiatives visant le développement d'une société pour qu'il soit durable.

Quelques États membres de la Francophonie font directement référence aux 27 principes de Rio (Belgique, Canada-Québec, Djibouti, France, Luxembourg, Roumanie, Seychelles, etc.), mais la plupart ont adopté des principes spécifiques à leur réalité nationale. Le Laos, le Togo, la Tunisie et le Vietnam sont à ce sujet des exemples dignes de mention. Les États membres de l'Union européenne se réfèrent souvent aux 10 principes de la Stratégie européenne de développement durable. Le principe de la préservation de la diversité culturelle, qui ne figure pas dans les 27 principes de Rio, mais qui est implicite à la définition du développement durable adoptée par la Francophonie en 2002, est rarement mentionné à l'exception du Ghana et de la Guinée-Bissau qui considèrent la culture dans les secteurs à mobiliser pour assurer un développement équilibré.

1.3 Encadrement juridique de la démarche de développement durable (adoption d'un texte de loi qui trace la marche à suivre, définit les responsabilités et précise les mécanismes de reddition de comptes; modification de la constitution; adoption d'un décret gouvernemental, etc.)

Selon l'article 163 du Plan de mise en œuvre du Sommet de Johannesburg : «Tous les pays devraient promouvoir le développement durable au niveau national, notamment en promulguant et en appliquant des lois claires et efficaces qui le favorisent.»⁶³

«Pour l'Organisation des Nations Unies, l'état de droit désigne un principe de gouvernance en vertu duquel l'ensemble des individus, des institutions et des entités publiques et privées, y compris l'État lui-même, ont à répondre de l'observation de lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous et administrées de manière indépendante, et compatibles avec les règles et normes internationales en matière de droits de l'Homme. Il implique, d'autre part, des mesures propres à assurer le respect des principes de la primauté du droit, de l'égalité devant la loi, de la responsabilité au regard de la loi, de l'équité dans l'application de la loi, de la séparation des pouvoirs,

62. MDDEP, 2009. Guide pour la prise en compte des principes de développement durable. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/outils/guide-principesdd.pdf>

63. http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/French/POIChapitre11.htm#H

de la participation à la prise de décisions, de la sécurité juridique, du refus de l'arbitraire et de la transparence des procédures et des processus législatifs» (Rapport du Secrétaire général sur l'état de droit et la justice transitionnelle dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit - S/2004/616).⁶⁴

Comme l'indique la figure 12, pour 45 % des membres de la Francophonie, le développement durable ne fait l'objet d'aucun encadrement juridique. Onze pourcent (11 %) des États francophones ont inscrit le droit au développement durable dans la constitution nationale (Albanie, Andorre, France, Guinée Équatoriale, Suisse, Vanuatu). Trente-deux pourcent des membres de la Francophonie mentionnent le développement durable dans diverses lois sectorielles (agriculture, environnement, forêts, etc.). Certains États ont adopté des lois spécifiques sur le développement durable (Belgique, Canada, France, Canada-Québec). La loi sur le développement durable adoptée par le Canada-Québec en 2006 constitue l'une des législations les plus complètes à ce jour.⁶⁵

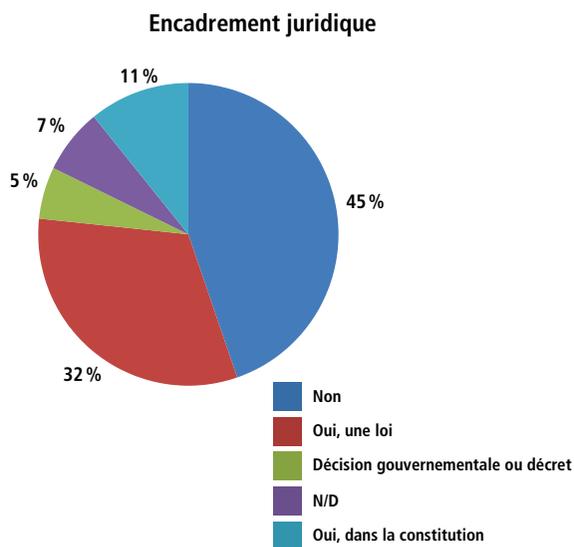


Figure 12 Encadrement juridique du développement durable

64. <http://www.un.org/fr/ruleoflaw/>

65. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm>

1.4 Adoption d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD) accessible et compréhensible ou son équivalent (politique, plan, etc.)

Au Sommet de Johannesburg en 2002, la communauté internationale, dans son ensemble, a adopté un plan d'action appelé «le Plan d'action de Johannesburg», dans lequel tous les pays ont pris l'engagement de se doter de Stratégies nationales de développement durable (SNDD) pour l'horizon 2005. En application de cette résolution, et suite à son Sommet de Ouagadougou (2004) sur le développement durable, l'OIF s'est dotée d'un Cadre stratégique décennal, recommandant à ses États et Gouvernements membres l'adoption de SNDD, leur rapprochement au niveau régional et la valorisation des meilleures pratiques.⁶⁶

Selon l'Union européenne, la stratégie du développement durable doit être un catalyseur pour les décideurs politiques et l'opinion publique au cours des prochaines années et promouvoir les réformes institutionnelles et la modification du comportement des entreprises et des consommateurs. Des objectifs précis, stables et à long terme permettront de donner forme à ce projet et de créer un environnement propre à encourager les entreprises à investir dans des projets novateurs et à créer de nouveaux emplois hautement qualifiés⁶⁷.

Comme l'indique la figure 13, au sein de la Francophonie, 30 % des États membres ont adopté à ce jour une SNDD formelle et 42 % des membres ont intégré le développement durable dans leur Stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

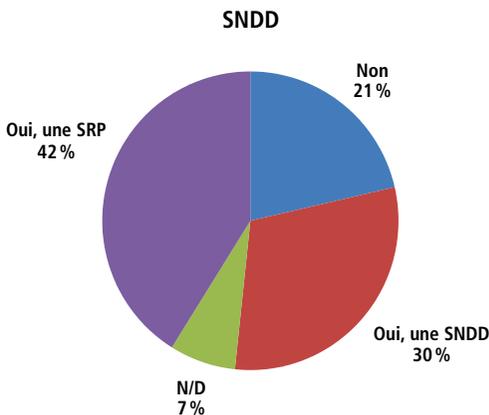


Figure 13 Stratégies nationales de développement durable

66. http://www.iepf.org/media/docs/publications/451_PointRep17_web.pdf

67. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2001:0264:FIN:FR:PDF>

Stratégie nationale de développement durable et stratégie de réduction de la pauvreté

« Le développement durable doit contribuer à répondre aux besoins des générations actuelles tout en permettant aux générations futures de répondre aux leurs ». La célèbre définition de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement précisait aussi que cela devait se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes et en mettant en priorité la réponse aux besoins des plus démunis. C'est ainsi que plusieurs pays moins avancés travaillent à travers leur stratégie de réduction de la pauvreté à l'atteinte de leurs objectifs prioritaires en développement durable.

Une Stratégie nationale de développement durable (SNDD) consiste en un processus de planification stratégique participatif et récurrent destiné à atteindre, de manière équilibrée et intégrée à tous les niveaux, du niveau national au niveau local, des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle (IEPF, 2007).

Pour sa part, une Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) contient une évaluation de la pauvreté et décrit les politiques et les programmes macroéconomiques, structurels et sociaux qu'un pays mettra en œuvre pendant plusieurs années pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté; elle expose aussi les besoins de financement extérieur et les sources de financement connexes. Les SRP sont établies par les gouvernements des pays à faible revenu selon un processus participatif dans lequel s'impliquent à la fois les parties prenantes au niveau national et les partenaires extérieurs du développement, dont le FMI et la Banque mondiale. (*Source: Fonds monétaire international, <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prspf.htm>*)

1.5 Analyse et prise en compte des planifications sectorielles existantes, notamment les conventions internationales, les stratégies de réduction de la pauvreté, dans l'élaboration de la SNDD ou de son équivalent

Le processus stratégique de DD constitue un cadre d'intervention global qui s'applique à l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles du gouvernement (IEPF, 2007⁶⁸). Selon la SDD de l'UE, le développement durable devrait devenir l'objectif premier dans tous les secteurs et au niveau de chaque politique.⁶⁹ Comme l'indique la figure 14, au sein de la Francophonie, la presque totalité (90 %) des États membres tiennent compte des planifications sectorielles existantes dans leur démarche de développement durable. Toutefois, seulement la moitié d'entre eux ont une approche intégratrice, plu-

68. IEPF, 2007. Stratégie nationale de développement durable. Guide d'élaboration d'une SNDD.

69. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2001:0264:FIN:FR:PDF>

sieurs travaillant encore par silos ou en approche descendante selon ce que révèle l'information recueillie. Plusieurs autres donnent la priorité à certains secteurs (environnement, lutte contre la pauvreté, éducation, etc.). En dépit du fait que la Francophonie considère la culture comme une dimension spécifique du développement durable, peu de pays ont nommément intégré cette dimension dans leur démarche de DD.

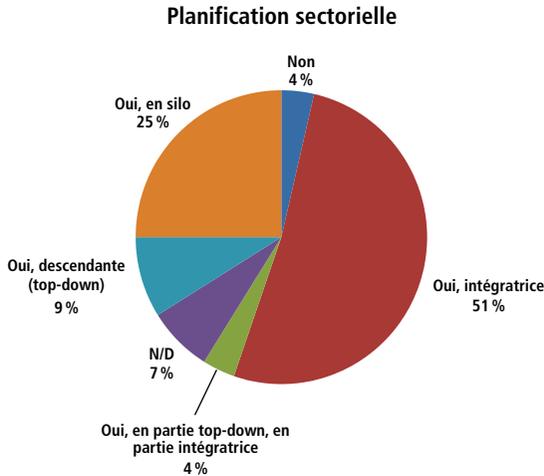


Figure 14 Type de planification sectorielle

1.6 Existence d'un crédit budgétaire pour supporter la mise en œuvre de la démarche de développement durable

La planification et le budget du gouvernement sont généralement coordonnés par le ministère des Finances et relèvent du gouvernement central. L'expérience montre que la SNDD est plus efficace lorsque les plans et les budgets soumis au ministère des Finances par les ministères et les organismes publics sont solidement arrimés aux objectifs de la stratégie (Swanson & Pinter, 2006⁷⁰). La Suisse considère que le DD ne doit pas en principe provoquer une extension de l'activité de l'État, mais se réaliser en premier lieu par la définition de priorités et la redistribution des ressources existantes. Le financement des différentes actions doit être assuré par le processus budgétaire ordinaire (Conseil fédéral suisse, 2008)⁷¹.

70. Swanson, D. & L. Pinter, 2006. Governance Structures for National Sustainable Development Strategies. Study of Good Practice Examples. IISD, OECD.

71. Conseil fédéral suisse, 2008. Stratégie pour le développement durable : ligne directrices et plan d'action 2008-2011.

Au sein de la Francophonie, 86 % des États membres arriment leur démarche de développement durable à l'exercice budgétaire national. Quelques États ont aussi choisi de mettre en place un fonds spécial affecté au financement de mesures ou de programmes concourant au développement durable (e.g. le Fonds Vert du Québec, le Fonds de développement durable de Monaco, le Fonds MID de Maurice, le Fonds National de l'Environnement de la RCA). En plus de leurs fonds propres, la majorité des pays en développement comptent sur la contribution financière de partenaires et de bailleurs de fonds internationaux : agences multilatérales, institutions financières, fondations et ONG internationales, etc. Cette contribution est souvent dédiée, les ressources étant exclusivement affectées à la stratégie que prône le partenaire au développement (par exemple, la Banque mondiale ne finance que les stratégies de réduction de la pauvreté et pas les SNDD...).

1.7 Élaboration d'outils d'accompagnement à la mise en œuvre de la démarche de DD

Il n'existe pas d'outil universel pour l'application du DD, mais plutôt une multitude d'outils adaptés ou créés pour favoriser l'émergence du développement durable dans des situations concrètes et variées. Agenda 21 local, lois et règlements, normes, politiques d'achats, mesures d'écofiscalité, guides de bonnes pratiques, grilles d'analyse de projets, systèmes de gestion, d'indicateurs et de reddition de comptes, campagnes de sensibilisation, formations ciblées en sont autant d'exemples (Riffon et Villeneuve, 2011⁷²). Au sein de la Francophonie, on remarque l'utilisation des outils suivants : consultations publiques (nombreux pays), processus participatifs de prise de décision (Cambodge), évaluation des impacts (Albanie, Togo, etc.), évaluation environnementale stratégique (Ghana, Grèce, etc.), évaluation de la durabilité (Suisse), plans opérationnels ministériels (Vanuatu, Vietnam), guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable (Canada-Québec), manuels de procédures (Maroc), plan de communication (Cap-Vert, Comores, Mali), site Internet dédié (Arménie, Seychelles, etc.), production de données statistiques (Djibouti, Mauritanie, etc.), conventions d'engagement volontaire avec les collectivités et les entreprises (France), instruments financiers destinés à soutenir les choix écoresponsables (Monaco), rapports de mise en œuvre (Tchad, etc.), indicateurs de performance (nombreux pays), système de comptabilité écologique (Tunisie), etc.

72. Riffon, O. et Villeneuve, C., 2011. Les outils de mise en oeuvre du développement durable, état des lieux, Liaison Énergie Francophonie, #88-89, p. 24-29

1.8 Contribution des ministères et organismes à la mise en œuvre de la SNDD

La démarche de DD concerne ultimement tous les secteurs de l'économie et de la société et par conséquent tous les ministères et organismes de l'administration publique. La SNDD doit fonctionner comme un guide général pour la politique gouvernementale. Lorsque la SNDD met l'emphase sur certains enjeux spécifiques, il est essentiel que les entités concernées contribuent à sa mise en œuvre. Certains ministères à vocation transversale (Revenu, Finances, Plan, Justice, Aménagement du territoire, etc.) et ceux qui ont un impact important sur les dépenses publiques (Éducation, Santé, Transports, Défense et sécurité publique, etc.) et sur l'environnement (Énergie, Agriculture, Infrastructures, etc.) devraient toujours participer à la démarche de DD.

Comme l'indique la figure 16, au sein de la Francophonie, pour 36 % des États membres, tous les ministères participent à la démarche de DD. Dans certains cas, les organismes publics (e.g. Instituts de la statistique) collaborent également à la démarche. Chez 46 % des États membres, on note une contribution des ministères sectoriels (Agriculture, Santé, etc.) concernés par la SNDD.

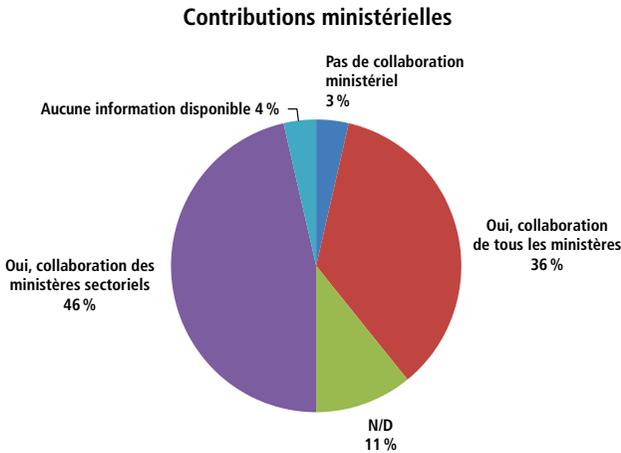


Figure 15 Contributions ministérielles à la démarche de développement durable

1.9 Intégration dans la planification nationale et budgétisation des actions de mise en œuvre des conventions internationales

Les États membres de la Francophonie ont pour la très grande majorité signé et ratifié les conventions internationales et accords multilatéraux qui encouragent le développement durable (Droits humains, Santé, Environnement, Commerce, etc.). Ces engagements devraient se traduire par l'adoption de stratégies, plans d'actions et mesures sectorielles intégrées dans la planification nationale et le budget du gouvernement. Ces interventions sectorielles constituent le fondement de la démarche de DD. La SNDD en assure la coordination et la cohérence, favorise les synergies et permet de repérer les lacunes.

Sauf rares exceptions, les pays membres de la Francophonie ont signé et ratifié les trois grandes conventions internationales associées au développement durable. La plupart ont adopté des stratégies nationales de mise en œuvre des conventions issues de Rio (Climat, Biodiversité, Désertification) et des protocoles qui en découlent. Dans bien des cas, ces stratégies sectorielles sont intégrées à la SNDD et leur financement est intégré au budget national.

2. Coordination stratégique

2.1 Niveau d'appropriation de la démarche de DD au sein du gouvernement (rattachement hiérarchique élevé : Présidence, Primature ou ministère dédié)

Un engagement politique soutenu par les plus hautes autorités du pays et un rattachement hiérarchique du cadre de DD au plus haut niveau politique constituent deux conditions essentielles au succès d'une démarche nationale de DD (IEPF, 2007⁷³; Swanson & Pinter, 2006⁷⁴). Dans cette optique, l'OCDE recommande de mobiliser les pouvoirs publics à un niveau élevé ainsi que les grandes institutions influentes; l'ONU recommande de placer une ou plusieurs institutions puissantes à la tête du processus (OCDE, 2006)⁷⁵. Comme l'indique la figure 16, chez 66 % des États membres de la Francophonie, la démarche de DD est rattachée aux plus hautes autorités (Roi, Président, Vice-Président, Premier Ministre, Conseil des ministres). Dans 19 % des cas, la démarche relève d'un ministre, la plupart du temps du ministre responsable de l'environnement.

73. IEPF, 2007. Stratégie nationale de développement durable. Guide d'élaboration d'une SNDD.

74. Swanson, D. & L. Pinter, 2006. Governance Structures for National Sustainable Development Strategies. Study of Good Practice Examples. IISD, OECD.

75. <http://www.oecd.org/dataoecd/58/39/36655852.pdf>

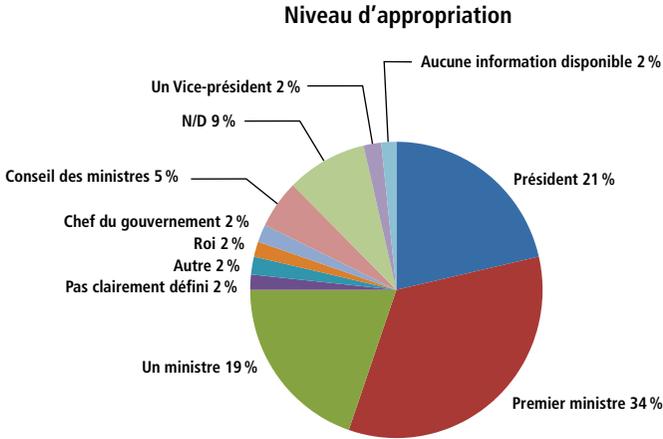


Figure 16 Niveau d'appropriation de la démarche de développement durable

2.2 Mise en place ou identification d'un mécanisme institutionnel de coordination multisectorielle permettant de gérer les arbitrages et les antagonismes

La coordination est un élément clé de la gouvernance. Elle peut être multisectorielle, multi-scalaire ou multipartite (Swanson & Pinter, 2006⁷⁶). Puisque la démarche de DD vise à concilier les considérations socio-culturelles, environnementales et économiques, sa coordination devrait impliquer le plus grand nombre de secteurs possible. Le mécanisme de coordination choisi peut être soit exclusivement gouvernemental, soit mixte ou complètement indépendant. Quelle que soit la formule choisie, il importe que ce mécanisme soit appuyé par les plus hautes autorités nationales et doté des moyens nécessaires à son fonctionnement.

Au sein de la Francophonie, certains États optent pour une coordination entièrement gouvernementale (Comité ou Conseil interministériel de DD) rattachée aux plus hautes autorités ou à un ministre délégué. Certains autres confient la coordination de la démarche à une Commission mixte (Conseil ou Commission Nationale de DD) impliquant des représentants du gouvernement central, des gouvernements locaux, de la société civile et du secteur privé. Parfois on opte pour les deux structures. Ces organes de coordination

76. Swanson, D. & L. Pinter, 2006. Governance Structures for National Sustainable Development Strategies. Study of Good Practice Examples. IISD, OECD.

sont généralement appuyés par des secrétariats opérationnels et des comités techniques sectoriels. Le Premier Ministre et les ministères responsables du Plan, du Budget, des Finances et de l'Économie jouent un rôle essentiel dans l'exercice de coordination.

2.3 Existence d'outils d'aide à la prise de décision gouvernementale

Le développement durable nécessite l'intégration simultanée de considérations économiques, environnementales et sociales ou de toute autre dimension explicite du modèle adopté. Pour qu'il y ait intégration efficace, les décideurs doivent déterminer, évaluer et comparer des valeurs et des objectifs pouvant se révéler contradictoires. Il existe de nombreux outils d'aide à la décision dans une perspective de développement durable qui peuvent être utilisés aux différentes étapes du processus décisionnel. L'analyse coûts-avantages, l'analyse multi dimensionnelle, l'évaluation environnementale stratégique et la consultation des parties prenantes comptent parmi les outils d'aide à la décision les plus efficaces⁷⁷. La Commission européenne utilise un outil d'analyse appelé «évaluation de la durabilité» pour examiner les effets positifs et négatifs des projets de politique⁷⁸. Plusieurs grilles d'analyse ont été élaborées par diverses organisations pour faciliter la prise de décision. Le site Web de la Commission européenne au sujet du Sustainability A-Test renferme un complément d'information sur un large éventail de techniques d'analyse et de pratiques⁷⁹. Une grille d'analyse qui a fait ses preuves est aussi proposée par Villeneuve et Riffon (2011)⁸⁰.

Au sein de la Francophonie, les outils d'aide à la décision s'apparentent aux outils de mise en œuvre du DD décrits à la section 1.7. La plupart des États membres misent sur la consultation publique et le dialogue avec les parties prenantes pour identifier les enjeux et objectifs de développement. L'évaluation environnementale stratégique et l'évaluation de la durabilité des politiques et programmes sont de plus en plus répandues. La prise en compte des données statistiques et des rapports d'évaluation de la performance des mesures mises en place constituent également des approches privilégiées.

77. http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/sds_fs_f_33574.html#hd5a

78. http://ec.europa.eu/governance/impact/commission_guidelines/docs/iag_2009_fr.pdf

79. <http://www.sustainabilitya-test.net/>

80. http://synapse.uqac.ca/wp-content/uploads/2011/09/Guide_analyse_%C3%89co-conseil_2011.pdf

2.4 Prise en compte de la biodiversité, des changements climatiques, de la croissance démographique et de la gestion du territoire et des ressources naturelles dans le processus de planification stratégique du gouvernement

L'érosion de la biodiversité, les changements climatiques, la croissance démographique et la gestion du territoire et des ressources naturelles sont des enjeux incontournables reconnus au plan international. Il est primordial que ces enjeux soient pris en compte dans le processus de planification stratégique du gouvernement.

La prise en compte de ces enjeux dans les SNDD et les stratégies de réduction de la pauvreté des États membres de la Francophonie est relativement élevée : 79-80 % des États membres prennent en compte la biodiversité et les changements climatiques dans leur démarche de DD. Cette proportion est de 63-64 % pour la croissance démographique, la gestion du territoire et des ressources naturelles.

2.5 Existence d'un plan de gestion des catastrophes et sinistres

En vertu du principe 18 de la Déclaration de Rio, les États doivent notifier immédiatement aux autres États toute catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence qui risque d'avoir des effets néfastes soudains sur l'environnement de ces derniers. La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les États sinistrés. L'application de ce principe est facilitée par l'adoption et la mise en place d'un plan national de gestion des catastrophes et sinistres.

Le renforcement de la résilience face aux catastrophes doit être à l'avant-garde du développement durable. Ce sujet prendra de plus en plus d'importance en regard de l'urbanisation continue, des modes de développement et d'utilisation non durables des ressources et de l'évolution du climat vers une augmentation de l'occurrence d'évènements extrêmes. La résilience face aux catastrophes naturelles peut être améliorée en s'attaquant aux facteurs sous-jacents qui contribuent à la vulnérabilité (à savoir, la pauvreté, l'inégalité et la dégradation de l'environnement), en se préparant à y faire face et en adoptant des mesures de réduction de leurs impacts potentiels. Le développement économique ne peut à lui seul abaisser le niveau de vulnérabilité ou de risque, alors que les dommages causés par les catastrophes dans le contexte du changement climatique et d'un développement non durable menacent les acquis en matière de développement, particulièrement parmi les populations les plus vulnérables. Intégrer la résilience dans la planification du développement durable permet aux populations de mieux atténuer les risques, à se préparer et à réagir aux catastrophes. Les acteurs locaux doivent être activement engagés dans la réduction des risques, la gestion de crise et l'élaboration de plans de

rétablissement – idéalement avant qu'une catastrophe se produise. En termes de développement durable, cela s'harmonise avec le principe de subsidiarité et est basé sur la gouvernance multilatérale et à plusieurs niveaux avec une participation significative et l'accès à l'information (IGES, 2012)⁸¹.

Au sein de la Francophonie, 77 % des États membres ont mis en place une stratégie de gestion des catastrophes et sinistres en lien avec leur démarche de DD.

2.6 Mobilisation des ressources locales, en vue de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur dans la mise en œuvre de la SNDD (faire ce qu'on peut avec ce qu'on a)

La majorité des pays de la Francophonie considérés en voie de développement comptent, en partie, sur l'aide internationale pour financer divers programmes nationaux y compris leur démarche de DD. Pour éviter de compromettre les objectifs d'un développement durable, l'aide financière accordée devrait contribuer à l'application des principes de DD, respecter la souveraineté des États et surtout favoriser l'autonomisation (« empowerment ») des intervenants nationaux. L'analyse des données consignées dans cette sous-rubrique montre que c'est rarement le cas. Les programmes des bailleurs de fonds sont très souvent sectoriels et orientés vers des résultats qui ne prennent pas en compte les stratégies nationales. En conséquence, il devient difficile de coordonner les actions nationales qui deviennent tributaires des priorités des bailleurs de fonds.

3. Interactions avec les paliers infra et supra nationaux

3.1 Existence de réseaux de partage des connaissances et des expériences à l'échelle nationale (par exemple, structures d'échange interministérielles et avec les institutions régionales et municipales)

Le partage et les échanges des connaissances et des expériences sur les divers aspects du développement entre le gouvernement et les autres parties prenantes nationales encouragent la mobilisation des intervenants et facilitent l'intégration verticale et horizontale des politiques et des programmes. C'est l'expression vivante d'une démocratie effective. Au sein de la Francophonie, 88 % des États membres misent sur le réseautage pour faire avancer leurs

81. IGES, 2012. Building resilience and reducing risk from natural disasters: Essentials of 21st century sustainable development. IGES Rio+20 Issue Brief vol.2. http://enviroscope.iges.or.jp/modules/envirolib/upload/3538/attach/rio_issue_brief_vol2_resilience_mar2012.pdf.

projets de développement. Les comités de pilotage, conseils interministériels et commissions nationales de développement durable jouent un rôle essentiel en cette matière.

Quelques expériences spécifiques méritent une mention. Le Centre Andorran du développement durable fonctionne comme un lieu de diffusion et de mise en œuvre d'idées et de technologies favorisant le développement durable dans la vie quotidienne des citoyens. Le Centre national pour l'environnement et le DD (Grèce), l'Institut du DD de Macédoine et l'Observatoire tunisien de l'environnement et du DD favorisent les échanges entre les parties prenantes. Au Maroc, un réseau d'experts a été mis en place de manière à prodiguer l'expertise et l'assistance technique nécessaires à l'appui aux structures et acteurs en charge de la mise en œuvre de l'INDH. Au Togo, les organisations de la société civile ont mis en place un comité de coordination des activités de DD de leurs membres. L'Association des ONG du Vanuatu a été créée dans le but d'aider les ONG et les organismes communautaires à entreprendre des initiatives, exprimer leurs préoccupations et travailler en collaboration avec les autres acteurs du développement pour un développement humain juste et durable. À l'échelle internationale, la Commission européenne a mis en place le Réseau européen pour le développement durable, qui facilite l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les États membres. Au sein de la Francophonie, le réseau Médiaterre, le Système d'information francophone pour le développement durable, joue un rôle similaire.

L'accès à l'information, essentiel au développement durable

« Il convient de souligner que l'accès à l'information – dans la société actuelle – ne signifie pas seulement ou principalement l'aptitude et la capacité à la recevoir. C'est plutôt la capacité à l'élaborer et à la traiter et – surtout – à la transmettre librement, sans aucune censure, sans limitation, dans sa propre langue maternelle, à la personne qu'il ou qu'elle aime, habituellement un voisin ou quelqu'un de la même culture vivant à grande distance. Ce sentiment de liberté, de la force de la communication, est le premier déclencheur vers l'autonomisation » (traduction libre, Di Castri, 2003)⁸².

3.2 Appropriation des outils de mise en œuvre des conventions par les divers intervenants nationaux

La disponibilité d'outils de mise en œuvre et leur appropriation par les diverses parties prenantes nationales facilitent le respect des conventions internationales par les gouvernements concernés. Les différents accords

82. <http://www.cbd.int/doc/ref/island/insula-tour-en.pdf>

multilatéraux sur l'environnement prévoient l'adoption par les pays signataires d'une stratégie de mise en œuvre qui définit les modalités stratégiques et opérationnelles de leur exécution.

La grande majorité des pays membres de la Francophonie ont signé les principales conventions liées au développement durable et adopté les stratégies et plans d'action prévus. Dans bien des cas, la mise en œuvre des conventions liées au DD se fait avec la contribution des différentes parties prenantes, sous la coordination de comités mis en place pour chaque convention, mais les efforts de mise en œuvre des conventions demeurent insuffisants et doivent se poursuivre.

À Sainte-Lucie, des comités intersectoriels ont pour tâche de surveiller les diverses conventions et accords environnementaux multilatéraux. Ces comités regroupent souvent les mêmes personnes, ce qui a pour avantage de faciliter la synergie dans la mise en œuvre de ces engagements.

À Sao Tomé & Príncipe, le Gouvernement a prévu que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'action associés aux conventions environnementales soient effectués par un forum participatif réunissant des représentants de la population, de la société civile et du secteur privé.

Les Seychelles participent depuis 2005 au projet pilote du PNUE et de l'UICN visant la mise en œuvre cohérente des conventions liées à la biodiversité.

Les pays membres de l'Union européenne ont pour la plupart signé la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Ils doivent aussi s'arrimer aux politiques et stratégies européennes mises en place dans la foulée des grandes conventions internationales.

3.3 Échanges d'expériences à l'échelle internationale

Le partage d'expériences en matière de développement durable sur la scène internationale contribue à mettre en valeur les pratiques exemplaires, les réalisations originales et les succès tout en identifiant les faiblesses et les lacunes des initiatives moins réussies. Ces échanges contribuent au développement d'un corps de pratiques dans un domaine en constante innovation. Les États membres de la Francophonie accordent une grande importance à ces échanges. Plus de 77 % d'entre eux mentionnent spécifiquement leur appartenance à diverses organisations internationales impliquées dans la promotion du développement durable telles que l'ONU, l'OIIF/IEPF, l'OCDE ou l'UICN.

3.4 Regroupement autour de stratégies communes au niveau régional

La Déclaration de Rio appelle les États à collaborer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes de développement durable. Dans cette optique, plusieurs organisations régionales ont adopté des stratégies fondées sur le développement durable et invitent leurs membres à les mettre en œuvre que ce soit le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Stratégie européenne et la Stratégie méditerranéenne de développement durable, l'Initiative de tourisme durable des pays de l'ouest des Balkans, ou le Programme de Développement Durable du Lac Tchad. Au sein de la Francophonie, 79 % des États membres participent à la mise en œuvre de stratégies régionales en lien avec le développement durable.

3.5 Structure favorisant l'accès aux marchés internationaux

Selon le principe 12 de la Déclaration de Rio, les États devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les États membres de la Francophonie reconnaissent l'importance des bonnes relations commerciales et 79 % d'entre eux misent sur des structures nationales ou internationales (telles que l'OMC, le Marché commun d'Afrique Orientale et Australe – COMESA, ou l'Asian Free Trade Area- AFTA) pour accéder aux marchés internationaux.

4. Prise en compte des parties prenantes

4.1 Existence ou mise en place de processus démocratiques

Le processus démocratique concourt au développement durable en renforçant le lien social et en préparant des décisions concertées en environnement, en développement économique, pour les questions culturelles, sociales et de santé, l'organisation des services publics, la gestion des ressources naturelles, l'urbanisme, etc.

La démocratie figure en bonne place des préoccupations des institutions de la Francophonie. En vertu de la Déclaration de Bamako (2000), les États et Gouvernements membres de la Francophonie s'engagent à consolider l'État de droit, à tenir des élections libres, fiables et transparentes et à promouvoir une culture démocratique intériorisée ainsi que le plein respect des droits de l'homme. Ce souci de démocratie se reflète dans l'importance accordée par la majorité des États membres de la Francophonie à la dimension participative de la démarche de DD sur papier. Toutefois, les résultats de l'Indice de

processus démocratiques traité dans la section précédente démontre que cette importance ne se traduit pas nécessairement dans les classements réalisés par des organismes indépendants.

4.2 Concertations et partenariat avec les intervenants de la société civile aux niveaux local, provincial, régional et national

La participation des parties prenantes est un principe fondamental du développement durable et constitue un aspect extrêmement important de la gouvernance de la SNDD. Ce n'est pas seulement en raison de la nécessité d'obtenir l'appui de la population envers les priorités de la stratégie. Bien que cet appui soit nécessaire, le principal fondement de la participation des parties prenantes est enraciné dans la complexité. Aucun groupe n'est susceptible à lui seul d'avoir la perspective suffisante pour comprendre et résoudre les problèmes complexes et intégrés. Des points de vue multiples sont nécessaires, et cela requiert l'implication de toutes les parties prenantes. La participation renforce également la pertinence de la stratégie et augmente sa légitimité (Swanson & Pinter, 2006⁸³). Le succès de la démarche de DD dépend en grande partie de la concertation autour d'objectifs communs des intervenants du niveau national au niveau local. Les États membres de la Francophonie reconnaissent cette condition de succès. Les stratégies des États membres accordent une importance particulière aux divers niveaux d'intervention dans les proportions suivantes : niveau local 59 %, niveau régional 37 %, niveau provincial 21 % et niveau national 79 %.

4.3 Approche participative et transparente, impliquant les grands groupes, tels que définis dans l'Agenda 21 de Rio, dans la prise de décision

L'Agenda 21 adopté par les Nations Unies à Rio en 1992 reconnaît qu'une large participation du public à la prise de décisions est l'un des principaux éléments indispensables à la réalisation du développement durable et précise les rôles et responsabilités spécifiques pour neuf grands groupes de la société civile : les femmes, les enfants et les jeunes, les populations autochtones, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales, les travailleurs et les syndicats, le commerce et l'industrie, la communauté scientifique et technique et les agriculteurs⁸⁴.

83. Swanson, D. & L. Pinter, 2006. Governance Structures for National Sustainable Development Strategies. Study of Good Practice Examples. IISD, OECD.

84. <http://www.un.org/french/esa/desa/aboutus/dsd.html>

Les États membres de la Francophonie accordent une grande importance à l'approche participative et cherchent à impliquer l'ensemble de la population dans la démarche de développement durable. Les stratégies nationales des États membres mentionnent spécifiquement les divers grands groupes dans les proportions suivantes :

Les femmes (34 %), les enfants et les jeunes (34 %), les populations autochtones (11 %), les organisations non gouvernementales (48 %), les collectivités locales (61 %), les travailleurs et les syndicats (34 %), le commerce et l'industrie (37 %), la communauté scientifique et technique (23 %) et les agriculteurs (11 %).

5. Suivi et évaluation continue

5.1 Dispositif de pilotage et de suivi, pensé et accepté par toutes les parties prenantes, constituant un support d'évaluation du développement durable

Un système de suivi/évaluation doit être mis en place pour suivre et évaluer le processus et le contenu de la stratégie, et rendre compte de l'état de mise en œuvre des plans et programmes d'actions et du degré de réalisation des objectifs de la stratégie (IEPF, 2007⁸⁵). Au sein de la Francophonie, 86 % des États membres ont prévu ou mis en place un dispositif de pilotage et de suivi de leur démarche de développement durable. On trouvera dans les fiches des États membres suivants une description particulièrement détaillée des dispositifs de pilotage et de suivi mis en place : Bénin, Cambodge, Canada-Québec, Cap-Vert, Dominique, France, Ghana, Haïti, République Centrafricaine, Sénégal.

5.2 Utilisation d'un système d'indicateurs de suivi et d'évaluation qui couvre par exemple tous les pôles du développement durable et qui s'inscrit dans une perspective temporelle de longue durée

Les stratégies devraient s'appuyer sur des systèmes structurés d'indicateurs (répertoriés dans les plans et rapports nationaux) facilitant le suivi des progrès accomplis et pouvant servir d'objectifs quantitatifs (OCDE, 2006⁸⁶). Au sein de la Francophonie, 84 % des États membres ont prévu ou mis en place un système d'indicateurs de suivi et d'évaluation de leur démarche de développement durable. La majorité des États membres impliquent, pour ce

85. IEPF, 2007. Stratégie nationale de développement durable. Guide d'élaboration d'une SNDD.

86. OCDE, 2006. Stratégies nationales de développement durable : bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE.

faire, les organismes responsables des statistiques nationales. Au sein des États en développement, la fiabilité des données recueillies est parfois mise en cause en raison du manque de ressources et les indicateurs de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement sont souvent mis à contribution. Les membres de l'Union européenne arriment leur démarche de suivi aux indicateurs recommandés par Eurostat. On trouvera dans les fiches des pays suivants quelques exemples de systèmes d'indicateurs fonctionnels : Belgique, Burkina Faso, Canada-Québec, France, Ghana, Maroc, Sénégal.

5.3 Mécanisme de révision de la SNDD ou de son équivalent

Des organismes ou dispositifs indépendants devraient être établis pour surveiller la mise en œuvre des stratégies nationales et formuler des recommandations visant leur amélioration (OCDE, 2006). Au sein de la Francophonie, 61 % des États membres ont prévu ou mis en place un mécanisme de révision de la SNDD ou de son équivalent.

5.4 Procédure de revue par les pairs

Une revue par les pairs est un processus dans lequel un sujet est évalué par d'autres sujets de conditions et de statuts égaux. Par exemple, un pays est évalué par d'autres pays vivant des situations semblables et ayant à relever des défis similaires. Plusieurs organisations internationales recommandent cette approche. L'IEPF a publié un guide d'orientation pour la mise en œuvre d'une revue par les pairs de la stratégie nationale de développement durable en se basant notamment sur l'expérience réalisée par la France en 2004 avec l'aide de représentants de la Belgique, du Ghana, de l'Île Maurice et du Royaume Uni ainsi que de la Commission européenne, du Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) et de l'International Institute for Environment and Development (IEPF, 2007⁸⁷). Depuis ce temps, au sein de la Francophonie, le Burkina Faso, le Bénin et le Niger ont soumis leur stratégie de réduction de la pauvreté à une revue par les pairs pilotée par l'IEPF. Le Ghana, pour sa part, a revu sa stratégie à travers le Mécanisme Africain de Revue par les Pairs (MARP – APRM) du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Quelques autres pays envisagent de se plier au même exercice. Outre les pays déjà mentionnés, des représentants des pays suivants ont à ce jour participé à ce type de démarche avec l'appui de l'OIIF/IEPF : Canada-Québec, Guinée, Madagascar, Sénégal, Thaïlande, Vietnam.

87. IEPF, 2007. Stratégie nationale de développement durable. Orientations pour la mise en œuvre d'une revue par les pairs.

5.5 Élaboration d'un rapport périodique des progrès en développement durable

L'expérience montre que la production de rapports périodiques faisant l'objet d'une large diffusion auprès des acteurs concernés et du grand public permet non seulement d'informer la population des progrès dans la mise en œuvre de la SNDD, mais aussi d'encourager les parties prenantes à respecter leurs engagements. Au sein de la Francophonie, 80 % des États membres ont prévu la publication d'un rapport périodique des progrès en développement durable. Les fiches de l'Albanie, de la Belgique et du Canada-Québec présentent une description des modalités de production de rapports périodiques de développement durable.

5.6 Mécanisme de reddition de comptes interne par la structure institutionnelle responsable de la coordination nationale du développement durable (ex : Commission nationale de développement durable-CNDD) ou externe sous le contrôle d'une institution indépendante

Qu'ils soient internes ou externes, les mécanismes de reddition de comptes sont essentiels au processus d'amélioration continue. Ils encouragent les progrès en permettant l'identification des réussites et des difficultés éprouvées.

Au sein de la Francophonie, 61 % des États membres ont prévu ou mis en place un mécanisme de reddition de comptes interne ou externe de leur démarche de développement durable. Les gouvernements misent sur les mécanismes nationaux de contrôle des finances publiques pour évaluer la performance de leur démarche de développement. Le Gouvernement de Maurice a mis en place un outil de gestion stratégique pour améliorer la performance sur le plan organisationnel et sur le plan individuel. Au Maroc, l'INDH fait l'objet d'audits financiers et d'audits de performance annuels. Le Canada et le Canada-Québec ont pour leur part prévu dans leur loi respective sur le DD de soumettre leur démarche de DD à l'examen d'un Commissaire au DD associé au Bureau du Vérificateur Général des comptes publics.

6. Renforcement des capacités des autorités et des parties prenantes

6.1 Évaluation des besoins en ressources humaines, matérielles et financières, formations ciblées et sensibilisation des employés de l'État à toutes les échelles, des parties prenantes et de la société civile sur la démarche de développement durable et sur le rôle de chacun dans cette démarche.

Le développement durable doit être vu comme un constant processus d'adaptation à des changements successifs et largement imprévisibles. L'adaptabilité au changement dépend surtout de la compétence et de la pertinence des ressources humaines (Di Castri, 2011⁸⁸). Cela rend indispensable l'évaluation des besoins et le renforcement des capacités des autorités et des parties prenantes.

Les États membres de la Francophonie reconnaissent l'importance de la sensibilisation et du développement des capacités des diverses parties prenantes en matière de DD et ont pour la plupart intégré ces objectifs à leurs stratégies nationales de développement durable ou de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, la plupart des pays en développement ont conduit un processus d'autoévaluation des capacités à renforcer pour mettre en œuvre les Accords multilatéraux sur l'environnement et le développement durable avec l'aide du PNUD et peuvent concentrer leurs efforts de formation sur les besoins identifiés. Les moyens disponibles pour ce faire demeurent limités.

Mentionnons quelques initiatives remarquables :

- Le Centre Andorran du développement durable a pour mandat spécifique de réaliser des campagnes de sensibilisation de la population en matière de développement durable.
- Au Burundi, des actions de sensibilisation ont été conduites auprès des populations sur la protection de l'environnement et sur les comportements favorables à adopter en ce qui concerne les différentes sphères du développement durable.
- La formation et la sensibilisation constitue l'une des trois « orientations prioritaires » de la Stratégie de DD du Gouvernement du Québec. Des formations sont offertes aux employés de l'État sur l'élaboration des plans d'action ministériels de développement durable, l'intégration des principes de développement durable dans la prise de décision, la gestion environnementale adaptée au contexte organisationnel, les pratiques d'acquisition écoresponsable, la gestion écoresponsable des événements et la reddition de comptes.

88. Di Castri, F., 2011. Le développement comme stratégie d'adaptation au changement. Nouvelles perspectives opérationnelles. Liaison Énergie-Francophonie No.88-89 : 131-137.

- En France, la SNDD prévoit l'élaboration d'outils méthodologiques en vue de permettre aux services de l'État d'accompagner les villes et les territoires vers un mode de développement plus durable.
- En 2007, la Roumanie a préparé une Stratégie d'éducation relative au développement durable.
- Le Gouvernement de Sao Tomé et Príncipe a adopté une stratégie de développement des capacités en matière de mise en œuvre des conventions de Rio et de Stockholm.

Cette section nous a permis de tracer un portrait de la gouvernance du développement durable des États et Gouvernements membres de la Francophonie à partir du contenu des fiches présentes à l'annexe 1. Cet exercice permet d'illustrer l'utilité de ces fiches qui devraient inciter les pays de la Francophonie à mettre en place un mécanisme de revues périodiques de la situation et juger des progrès accomplis. La prochaine section sera consacrée à des recommandations d'actions concrètes pour aller plus loin.

Recommandations

Dans cette dernière section, nous suggérons, à partir des résultats de l'analyse du portrait des pays membres de la Francophonie en matière de gouvernance du développement durable, des actions pratiques qui pourraient être conduites pour renforcer la gouvernance du développement durable dans ces États et Gouvernements au cours de la prochaine décennie.

Le portrait initial présenté dans ce rapport pourra être actualisé périodiquement par les pays eux-mêmes. Cet exercice devrait permettre à l'OIF et à ses États membres de suivre l'évolution future des pratiques de développement durable et de sa gouvernance au sein de l'Espace francophone. Trois types d'actions peuvent être suggérés à cet égard :

- Faire valoir cet exercice auprès de ses États et Gouvernements membres ainsi qu'auprès de la communauté internationale lors de la Conférence Rio+20 et à l'occasion des autres manifestations internationales qui suivront;
- Mettre en place un mécanisme de documentation des fiches coordonné par la Francophonie auprès de ses membres, de manière à s'assurer de saisir les changements à mesure qu'ils se produisent;
- Produire, à partir des fiches, un cahier des bonnes pratiques permettant d'inspirer les États qui veulent améliorer leur performance en termes de développement durable et de sa gouvernance.

Le choix d'un tableau de bord de huit indicateurs documentés par des tierces parties indépendantes et crédibles a aussi permis de tirer quelques conclusions intéressantes :

- Les États de la Francophonie se situent tout au long du spectre de chacun des indicateurs, mais sont plus souvent représentés dans la portion inférieure que dans la portion supérieure des indicateurs. Cela conduit à suggérer que des efforts structurés de collaboration inter-francophone soient engagés en complément des actions nationales pour améliorer les performances des États, en ciblant, au premier chef, les moins avancés en termes d'IDH.
- L'analyse ne comporte pas d'indicateurs couvrant la dimension culturelle du développement durable, de tels indicateurs ne semblant pas documentés à l'échelle internationale, malgré des réflexions entreprises par plusieurs parties sur ce sujet⁸⁹. La Francophonie, si elle veut continuer de promouvoir la dimension culturelle dans sa définition du développement durable, devrait sans faute se concentrer sur le développement de tels indicateurs à l'échelle nationale et internationale. Cet effort pourrait être complémentaire à l'objectif du Sommet Rio+20 de développer des indicateurs universels de développement durable. La Francophonie pourrait, par exemple, mettre en place, au sortir de Rio+20, un groupe de travail chargé de mettre au point, en liaison avec l'UNESCO, des indicateurs spécifiques pour cerner les efforts dans la prise en compte et le développement de la diversité culturelle dans les stratégies de développement durable.
- La grande diversité des situations nationales, géographiques, politiques, économiques et démographiques des États membres met en lumière la difficulté pour certains indicateurs de capturer la réalité du développement durable dans tous les pays. Ainsi, dans les limites inférieures et supérieures de certains indicateurs (p. ex. PIB, coefficient de Gini), l'interprétation des données ne permet pas de faire des comparaisons réalistes de la situation entre les États. Si la Francophonie décidait de publier un tableau de bord d'indicateurs pour ses États et Gouvernements membres, il faudrait mettre en évidence des limites de manière à favoriser une bonne interprétation des résultats.

89. Voir par exemple :

http://ocpa.irmo.hr/activities/meetings/maputo2004/cultural_indicators-fr.pdf

<http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/symposium2002/Carranza.pdf>

http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01691indicateurs_cult_partie2012H00F00.pdf

<http://www.cdc-ccd.org/France-Mesurer-la-diversite>

http://www.minedu.fi/OPM/Julkaisut/2011/Effectiveness_indicators_to_strengthen_the_knowledge_base_for_cultural_policy.html?lang=en

[http://www.diversite-culturelle.qc.ca/index.php?id=105&L=0&tx_bulletinsirre_pi2\[year\]=2011&tx_bulletinsirre_pi2\[article\]=8665](http://www.diversite-culturelle.qc.ca/index.php?id=105&L=0&tx_bulletinsirre_pi2[year]=2011&tx_bulletinsirre_pi2[article]=8665)

Conclusion

LA PRÉSENTE ÉTUDE avait pour but d'établir un portrait de la gouvernance du développement durable pour les États et Gouvernements membres de la Francophonie. Nous avons rassemblé, à cette fin, des informations sur huit indicateurs couvrant les dimensions sociale, économique, écologique et éthique du développement durable et réalisé pour chaque État ou Gouvernement membre un travail de recherche sur vingt-neuf sous-rubriques caractérisant la gouvernance du développement durable. Pour l'analyse de l'information recueillie dans ce contexte, les hypothèses suivantes ont été postulées :

- Les États et Gouvernements membres de la Francophonie sont individuellement et collectivement engagés dans une démarche de gouvernance du développement durable;
- Ils ont mis en place des outils pour encadrer cette démarche;
- Malgré leur diversité, plusieurs outils de gouvernance sont comparables entre les États et Gouvernements membres;
- Chaque État et Gouvernement membre a encore des progrès à accomplir pour que la gouvernance du développement durable influence efficacement les indicateurs sélectionnés vers un optimum.

Les données recueillies ont permis de confirmer ces quatre hypothèses.

L'analyse et le croisement de certains des huit indicateurs retenus montrent que la Francophonie regroupe un large éventail d'États qui se situent tout au long du continuum de chacun de ces indicateurs. Plusieurs membres de la Francophonie figurent au bas du classement pour plusieurs indicateurs et aucun ne se situe dans la zone d'intersection de l'empreinte écologique et de l'IDH qui caractérise le développement durable selon Boutaud (2002)⁹¹ (IDH supérieur à 0,800 et empreinte écologique inférieure à 1,7 ha/hab.). Il y a donc des progrès à accomplir pour chacun, selon sa situation propre.

91. Boutaud A., 2002. « Le développement durable : quelques vérités embarrassantes », *Economie & Humanisme*, n° 363, pp. 4-6

Le croisement d'autres indicateurs a aussi été effectué. On peut constater qu'en général, les pays ayant le moins bon IDH présentent aussi un taux d'accroissement de leur population et un coefficient de Gini élevé, ce qui signifie une plus grande inégalité économique entre les riches et les pauvres. Le lien entre les émissions de gaz à effet de serre et le PIB est aussi assez clair.

Les fiches des États regroupées à l'Annexe 1 ont été construites pour rassembler l'information permettant de décrire l'état de la gouvernance du développement durable. L'information y a été classée selon six rubriques et vingt-neuf sous-rubriques basées sur le cadre d'évaluation de l'état de la gouvernance du DD, recommandé par l'ONU, l'OIIF et l'OCDE.

L'analyse des fiches révèle que :

- les États et Gouvernements membres de la Francophonie abordent le DD de différentes façons : certains l'ont inscrit dans la loi ou l'ont intégré à leur Constitution, certains ont des stratégies formelles telles qu'une stratégie nationale de développement durable (SNDD), d'autres ont des stratégies sectorielles comme les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP). Les gestionnaires ont donc à leur disposition une panoplie d'outils potentiels plus ou moins adaptés ou appropriés.
- Dans bien des pays, la démarche est formellement appuyée par les plus hautes autorités de l'État, une approche qui favorise l'engagement à long terme de toutes les couches de la société et de tous les ministères.
- Parmi les approches documentées, l'intégration des principes de DD dans la Constitution ou dans la législation nationale semble une voie qui favorise l'implication du gouvernement et de la population à travers toutes les parties prenantes.
- Même si l'on constate un effort d'intégration des différentes dimensions du DD dans la stratégie d'implantation, la coordination de la démarche de DD est assez souvent confiée au ministre responsable de l'environnement, ce qui reflète que le DD est encore trop souvent perçu comme une écologisation des pratiques administratives plutôt qu'une prise en compte effective des dimensions sociale, économique, environnementale, et culturelle du DD dans la prise de décision.
- Un manque d'arrimage est constaté entre la planification stratégique du DD et le processus de planification budgétaire national. Certains États ont des budgets spécifiques consacrés au DD, mais d'autres ont choisi plutôt de financer la démarche à travers le budget national habituel, ce qui semble une pratique gagnante et une voie d'avenir.
- Le financement des stratégies de DD de la majorité des pays en développement dépend pour une bonne part de l'aide internationale. Celle-ci devrait être assujettie aux objectifs nationaux de DD, ce qui est loin d'être le cas des pratiques actuelles des bailleurs de fonds.

De ces constats découlent les recommandations suivantes :

1. La démarche de DD des États et Gouvernements doit être soutenue par les plus hautes autorités de l'État. Celles-ci ont le pouvoir de favoriser l'engagement à long terme de toutes les parties prenantes, de procéder au besoin à des arbitrages entre les ministères à vocation sectorielle et les acteurs économiques, politiques et sociaux, et de s'assurer que les impératifs du DD soient pleinement respectés.
2. Les Gouvernements doivent se donner un mandat formel de mettre en œuvre la démarche nationale de DD à la lumière de ses principes. Ces principes doivent être inscrits dans les textes fondamentaux régissant le fonctionnement de l'État et de ses institutions.
3. La coordination de la démarche de DD doit être assurée dans les conditions qui lèvent toute équivoque quant au risque de confusion avec l'écologisation des pratiques administratives. Elle doit en particulier prendre en compte les principes du DD en intégrant au moins les dimensions sociale, culturelle, économique et environnementale dans la conception et la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets de développement.
4. Les États devraient se doter d'une véritable Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Cette dernière doit orienter le budget et les dépenses nationales et constituer la base du processus national de planification stratégique et de planification budgétaire.
5. L'aide internationale doit être arrimée aux principes et objectifs nationaux de DD et coordonnée dans le respect des nécessaires synergies entre les différents mécanismes de planification stratégique nationale.
6. Une portion du financement international lié aux projets et stratégies sectoriels devrait être dédiée à l'intégration de ces projets et stratégies à la SNDD.
7. Les États doivent impliquer l'ensemble des parties prenantes et notamment les intervenants de la société civile dans la démarche nationale de DD.
8. Les États devraient prévoir dans leur SNDD des objectifs et des actions favorisant le développement des capacités nationales en matière de planification et gestion du DD.
9. Les efforts faits ces dernières années en matière de veille stratégique, d'échanges de bonnes pratiques, de développement de l'expertise et d'outils pour un développement durable, gagneraient à être poursuivis.

Mettre en place, au sortir de Rio+20, un groupe de travail chargé de mettre au point, en liaison avec l'UNESCO, des indicateurs spécifiques pour cerner les efforts dans la prise en compte et le développement de la diversité culturelle dans les stratégies de développement durable;

Défendre auprès des organismes donateurs l'idée d'arrimer toute contribution à la Stratégie nationale de développement durable;

Poursuivre les efforts déployés lors de la dernière décennie pour doter ces pays de SNDD fonctionnelles (revue par les pairs, transformation de SRP en SNDD, etc.). Il est suggéré qu'ils portent aussi sur le développement des capacités qu'exigent les tâches complexes de conception et de mise en œuvre de SNDD répondant à tous les critères de fonctionnalité.

Références

Assemblée Générale des Nations Unies, A/CONF.216/PC/8, 21 janvier 2011. *Rapport de synthèse sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés concernant l'objectif et les thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.*

Assemblée nationale, Éditeur officiel du Québec, 2006. Projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable. <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C3F.PDF>

Boutaud A., 2002. «Le développement durable : quelques vérités embarrassantes». *Economie & Humanisme*, n° 363, pp. 4-6

Breuil, F., 2011. Le développement durable s'appuie-t-il sur des principes? *Méditerranée*. <http://www.mediterranee.org/international/actu,20111027094419.html>

Bureau du vérificateur général du Canada, 2010. La gestion du développement durable. http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/meth_gde_f_33574.pdf

Central Intelligence Agency, 2012. The World Factbook. Country comparison – Distribution of family income – Gini Index. <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2172rank.html>

Central Intelligence Agency, 2012. The World Factbook. Country comparison – Population growth rate. <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2002rank.html>

Commission des communautés européennes, 2001. Développement durable en Europe pour un monde meilleur : stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2001:0264:FIN:FR:PDF>

Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, E/ECA/CFSSD/7/9, 2011. *Rapport d'évaluation des progrès réalisés en matière de développement durable en Afrique.*

Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA - E/ECA/CFSSD/7/10), 2010. Rapport africain sur les cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable.

Commission européenne, 2009. Lignes directrices concernant l'analyse d'impact. http://ec.europa.eu/governance/impact/commission_guidelines/docs/iag_2009_fr.pdf

Conférence des Ministres francophones chargés de l'environnement, Tunis (Tunisie), 23-24 avril 1991. *Déclaration de Tunis et Plan d'action en faveur d'un développement durable*. http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Declaration_et_Plan_d_action_de_Tunis.pdf

Conseil fédéral suisse, 2008. Stratégie pour le développement durable : lignes directrices et plan d'action 2008-2011.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2004. Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable. http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/French/POIToc.htm

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies Division du développement durable <http://www.un.org/french/esa/desa/aboutus/dsd.html>

Di Castri, F., 2011. Le développement comme stratégie d'adaptation au changement. Nouvelles perspectives opérationnelles. *Liaison Énergie-Francophonie*, No.88-89 : 131-137.

Di Castri, F., 2003. Éditorial. *Revue Liaison Énergie-Francophonie*, No.61 : 5.

Di Castri, F., 2002. Les conditions gagnantes du développement durable. Actes du colloque de Dakar, Francophonie et développement durable, quels enjeux, quelles priorités, IEPF.

Di Castri, F., (non daté). Sustainable Tourism in Small Islands: local empowerment as the key factor. <http://www.cbd.int/doc/ref/island/insula-tour-en.pdf>

Dictionnaire du développement durable, Collection Points de Repère, les publications de l'IEPF, éditions MultiMondes, 2004. (<http://www.iepf.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=207>)

- ECA/SDD/05/14, Division du développement durable, 2005. *Conseils nationaux du développement durable en Afrique: Examen des institutions et de leur fonctionnement.*
- Ecological Footprint Atlas 2010. http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/page/ecological_footprint_atlas_2010
- Fonds monétaire international, 2010. World Economic Outlook Database, octobre 2010. <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2010/02/weo-data/index.aspx>
- Forum francophone préparatoire à Rio+20, Lyon (France), 8-9 février 2012. Appel des participants du Forum de Lyon. (<http://www.mediaterrre.org/docactu,dmpheS9kb2NzL2FwcGVsLWRILWx5b252Zg==,1.pdf>)
- Global Footprint Network, <http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/gfn/> <http://www.worldaudit.org/home.htm> et le palmarès publié par The Economist Intelligence Unit Democracy service Democracy index 2010. http://graphics.eiu.com/PDF/Democracy_Index_2010_web.pdf
- IEPF, 2007. Stratégie nationale de développement durable, Orientations pour la mise en œuvre d'une revue par les pairs. Collection Points de Repère, les publications de l'IEPF, éditions MultiMondes. http://www.iepf.org/media/docs/publications/254_SNDD_orient_9.pdf
- IEPF, 2007. Stratégie nationale de développement durable, Guide d'élaboration d'une SNDD. Collection Points de Repère, les publications de l'IEPF, éditions MultiMondes. http://www.iepf.org/docs/SNDD/SNDD_guide_8.pdf
- IEPF, avec la collaboration d'Unisféra, 2010. Évaluation participative des cadres institutionnels pour une gouvernance optimale du développement durable dans l'espace francophone, Ouagadougou.
- IGES, 2012. Building resilience and reducing risk from natural disasters: Essentials of 21st century sustainable development. IGES Rio+20 Issue Brief vol.2. http://enviroscope.iges.or.jp/modules/envirolib/upload/3538/attach/rio_issue_brief_vol2_resilience_mar2012.pdf
- Institute for Environmental Studies, Sustainability A-TEST. <http://www.sustainabilitya-test.net/>
- Jackson, T., 2009. Prosperity without growth. http://www.sd-commission.org.uk/file_download.php?target=/publications/downloads/prosperity_without_growth_report.pdf

MDDEP, 2009. Guide pour la prise en compte des principes de développement durable. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/outils/guide-principesdd.pdf>

Médiaterre, l'information mondiale pour le développement durable. (<http://www.mediaterre.org/>)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Aires protégées au Québec, Contexte, constats et enjeux pour l'avenir. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/contexte/partie1.htm#definition

Nations Unies, 2010. Progrès réalisés et lacunes restant à combler au niveau de la mise en oeuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable, et analyse des thèmes de la Conférence. <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N10/302/57/PDF/N1030257.pdf?OpenElement>

Nations Unies, 2010. Objectif et thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N10/706/58/PDF/N1070658.pdf?OpenElement>

Nations Unies, 2002. Rapport du Sommet mondial sur le développement durable.

OCDE, 2008. *Le développement durable : À la croisée de l'économie, de la société et de l'environnement*, Organisation de coopération et de développement économiques.

OCDE, 2006. Stratégies nationales de développement durable : bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE.

OCDE, 2001. Les lignes directrices du CAD – Stratégies de développement durable. <http://www.oecd.org/dataoecd/4/42/31588757.pdf>

OIF/IEPF, Colloque international, Dakar (Sénégal), 11-13 mars 2002. Francophonie et Développement durable : Quels enjeux, quelles priorités pour l'horizon 2012. (http://www.iepf.org/media/docs/publications/155_ActesColl_Dakar2002.pdf)

ONU, 1993. Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement : principes de gestion des forêts. <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

- ONU (non daté). L'ONU et l'état de droit. <http://www.un.org/fr/ruleoflaw/>
- Organisation Internationale de la Francophonie: Déclaration de Bamako. http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Bamako_TXT-3.pdf
- PNUD, 2011. Rapport sur le développement humain 2011. Durabilité et équité: Un meilleur avenir pour tous.
- Riffon, O. et Villeneuve, C., 2011. Les outils de mise en œuvre du développement durable, état des lieux. *Liaison Énergie Francophonie*, No.88-89: 24-29.
- Site officiel des Nations Unies sur les indicateurs OMD 2012. Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement. Zones terrestres protégées par rapport à la superficie totale, pourcentage. <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/SeriesDetail.aspx?srid=784>
- Swanson, D. & L. Pinter, 2006. Governance Structures for National Sustainable Development Strategies. Study of Good Practice Examples. IISD, OECD.
- The Economist Intelligence Unit, 2011. Democracy Index 2010. http://graphics.eiu.com/PDF/Democracy_Index_2010_web.pdf
- UICN/OIF, 2010. Atlas - Biodiversité de la Francophonie - Richesses et vulnérabilités. UICN EURO/IEPF, Bruxelles, Belgique et Global Footprint Network.
- Unisféra pour l'IEPF, 2010. Évaluation participative des cadres institutionnels pour une gouvernance optimale du développement durable dans l'espace francophone. (<http://www.iepf.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=402>)
- United Nations Department of Economic and Social Affairs, Division for Sustainable Development 2010. National sustainable development strategies – the global picture. http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_nsd/nsds_pdfs/NSDS_map_bg_note.pdf
- Villeneuve C. et Riffon, O., 2011. Grille d'analyse de développement durable. Téléchargeable à <http://ecoconseil.uqac.ca/outils/>
- Villeneuve, C., 2006. C'est le pas qui trace le chemin. Actes du colloque «Le développement durable, quels progrès, quels outils, quelle formation?», IEPF collection Actes #6, p. 49-56.

Villeneuve, C. et Said Hassani, K., 2004. Établissement d'indicateurs pour suivre l'évolution du développement durable dans la Francophonie. IEPF, document de consultation en ligne http://www.iepf.org/docs_prog04/pol_envir04/rapport_IDD_151104.pdf

Villeneuve, C., 1999, révisé 2006. Comment réaliser une analyse de développement durable?, Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi.

Villeneuve, C., 1998. Qui a peur de l'an 2000? Éditions Multimondes et UNESCO.

World Democracy Audit, <http://www.worldaudit.org/home.htm>

World Resources Institute, 2012. Total GHG Emissions in 2005 (exclude land use change). <http://cait.wri.org/cait.php?page=yearly&mode=view>

La Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi

La Chaire en éco-conseil est un organisme universitaire dont l'un des principaux modes d'intervention est l'assistance professionnelle auprès d'organismes, d'institutions ou d'entreprises souhaitant élaborer des projets dans un cadre de développement durable. La Chaire en éco-conseil s'engage uniquement dans des projets dont l'aspect innovateur comporte des éléments susceptibles de générer de nouvelles connaissances ou de nouvelles pratiques qui pourront être enseignées aux éco-conseillers ou partagées avec la communauté scientifique. Depuis sa fondation en 2003, la Chaire a complété plus d'une soixantaine de mandats.

La mission de la Chaire en éco-conseil

Formaliser les savoirs issus de la communauté de pratique en éco-conseil par la réalisation de recherches, l'actualisation des connaissances sur le développement durable et ses applications pour la diffusion et pour l'enrichissement des formations en éco-conseil.

Les objectifs de la Chaire en éco-conseil

1. Produire de nouvelles connaissances en diffusant, au moyen des outils appropriés (journaux scientifiques, colloques, conférences), les résultats des travaux de la Chaire et du réseau des éco-conseillers;
2. Offrir du perfectionnement aux professionnels dans le domaine du conseil en environnement pour le développement durable;
3. Intervenir et collaborer, par le moyen des services à la collectivité, avec des partenaires externes à l'université (entreprises, regroupements professionnels et communautaires, gouvernements, etc.) pour la formation et l'amélioration continue dans le domaine du développement durable;
4. Soutenir et initier des projets de deuxième et troisième cycle universitaire sur l'exercice du métier d'éco-conseiller;
5. Développer et maintenir les liens avec l'UNESCO, les grands programmes internationaux, les autres formations universitaires de cycles supérieurs et le réseau international des éco-conseillers.



**Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF**

La Francophonie au service du développement durable

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996 cette action a été élargie à l'Environnement.

Basé à Québec, l'Institut a aujourd'hui pour mission de contribuer :

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable;
- au développement de partenariat dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable.

Dans le cadre de sa programmation 2010-2013, mise en œuvre en synergie avec les autres programmes de l'Organisation internationale de la Francophonie et notamment ceux issus de la mission D du Cadre stratégique décennal de la Francophonie : « Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité », l'IEPF :

- Contribue à l'élaboration de politiques et stratégies nationales de développement durable et à leur mise en œuvre dans les domaines de l'énergie et de l'environnement; forme et renforce les capacités des cadres et des professionnels à l'utilisation et à la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement durable.
- Soutient la participation des pays aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable ainsi que la mise en œuvre des conventions, par des concertations, des appuis techniques et la mobilisation d'experts.
- Développe des partenariats, publie des guides, des revues spécialisées et des ouvrages scientifiques et techniques en français dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.
- Anime des réseaux d'information et d'expertise pour le développement durable.
- Exerce toute autre fonction que lui confieraient les instances compétentes de l'OIF.

INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOFONIE (IEPF)

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage

Québec (QC) G1K 4A1

CANADA

Téléphone : 1 418 692 5727 / Télécopie : 1 418 692 5644

iepf@francophonie.org

www.iepf.org

www.mediaterre.org

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 75 États et gouvernements dont 56 membres et 19 observateurs, totalisant une population de 890 millions de personnes. Le *Rapport sur la langue française 2010* établit à 220 millions le nombre de locuteurs de français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme; l'éducation et la formation; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Le Secrétaire général conduit l'action politique de la Francophonie, dont il est le porte-parole et le représentant officiel au niveau international. Abdou Diouf est le Secrétaire général de la Francophonie depuis 2003.

56 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Cap-Vert • République centrafricaine • Chypre • Communauté française de Belgique • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam.

19 observateurs

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Lettonie • Lituanie • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine.

DANS LA PERSPECTIVE de la conférence des Nations Unies sur le développement durable qui aura lieu en juin 2012 à Rio de Janeiro au Brésil (Rio+20), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a voulu se doter d'un outil pour qualifier la gouvernance du développement durable (DD) dans chacun de ses États membres. L'OIF a demandé à la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi d'élaborer cet outil en réalisant la présente étude.

L'étude identifie des indicateurs du DD, présente des composantes de la démarche de mise en œuvre et une analyse des tendances qu'on peut déceler quant à l'état de la gouvernance du DD des États et Gouvernements membres de la Francophonie. La méthodologie a consisté à choisir et documenter un nombre restreint d'indicateurs compilés par des tierces parties sur une base régulière pour donner une image de la performance des États sur certains paramètres associés aux composantes du DD.

Les 56 États membres de l'OIF ont fait l'objet d'une fiche technique dressant le profil actuel de la gouvernance du développement. Ces fiches sont compilées en livre électronique sur le DVD joint à cet ouvrage. Il importe de préciser que ces fiches descriptives ne portent pas sur l'état du DD des États visés, mais bien sur des paramètres objectifs permettant d'apprécier le mode de gouvernance du DD mis en place par ces États. Le but n'est pas de prôner la conformité à un modèle de gouvernance unique, chaque État ayant à composer avec sa réalité propre, mais de doter les États membres d'un outil pour le suivi de leurs propres pratiques en matière de gouvernance du DD au cours des prochaines décennies. Il s'agit aussi de permettre à l'OIF de se fixer des objectifs et de prioriser ses interventions.



INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)
56, RUE SAINT-PIERRE, 3^e ÉTAGE, QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 4A1 CANADA

L'IEPF est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.